

9437682

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 22/09/2023
Retour Préfecture : 22/09/2023



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 29 juin 2023

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 29 juin 2023

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Désignation du secrétaire de séance.	6
3 - Communications du Président.....	6
4 - Décisions du Président. Compte rendu.....	12
5 - Décision modificative n°1. Exercice 2023.	12
6 - Compte administratif. Exercice 2022. Election du président de séance.	13
7 - Compte de gestion. Exercice 2022. Approbation.	20
8 - Compte administratif. Exercice 2022. Approbation.....	20
9 - compte administratif. Exercice 2022. Affectation des résultats.....	21
10 - Commission consultative des services publics locaux. Etat des travaux menés	21
du 1er juin 2022 au 31 mai 2023.....	21
11- Etablissement Public Foncier Hauts-de-France. Requalification du CHU Nord. Approbation du cadre type de convention de mise à disposition d'immeubles et de la convention opérationnelle.....	21
12 - Dreuil-lès-Amiens, Pissy, Saint-Fuscien. Dénonciation de l'intérêt communautaire de certains équipements sportifs et culturels. Avenants aux conventions de remboursement.	22
13 - Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois. Participation d'Amiens Métropole. Année 2023. Convention.....	23
14 - Amiens. AMSOM HABITAT. Aménagement du secteur Pigeonnier. NPNRU. Autorisation de dépôt des demandes d'autorisations administratives de construire.....	23
15 - Actions d'animation et de promotion. Association Etoile Sportive des Cheminots de Longueau (ESCL Omnisports). Subvention. 2ème répartition. Année 2023.	26
16 - Association Les Deux Rives. Subvention. Année 2023.	27
17 - Autorisation de programme. Stratégie foncière. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	27
18 - Autorisation de programme. Modernisation et déploiement de la politique éclairage public. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	28
19 - Autorisation de programme. Totems entrée du territoire. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023	28
20 - Autorisations de programme. Entretien et usage des espaces publics. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	28
21 - Autorisation de programme. Transformation de la Bibliothèque Louis Aragon Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	29
22 - Autorisation de programme. Projet Jules Verne. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	29

23 - Autorisation de programme. Travaux de remise en état du centre d'expositions et de congrès Mégacité. Affectation et autorisations administratives. Année 2023.....	30
24 - Seux. Aménagement de la rue de la Croix. Fonds de concours. Convention.	30
25 - Vers-sur-Selle. Aménagement de la route de Conty. Convention.....	30
26 - Taux d'avancement de grades. Année 2003.....	31
27 - Association APREMIS. Mise à disposition de personnel sous contrat aidé. Convention.....	32
28 - Centre de gestion de la Somme. Adhésion au socle commun de compétences.	32
29 - Convention C-1327 relative aux actions menées dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Avenant n°2.	33
30 - Restauration des personnels d'Amiens Métropole dans les restaurants universitaires du CROUS Amiens Picardie. Année 2023. Convention.....	34
31 - direction de l'Immobilier et de la Logistique. Prise en charge de l'inscription à l'Ordre des Architectes.	34
32 - Institut National de la Propriété Intellectuelle.....	34
Renouvellement de la marque Ametis.....	34
33 - Association Vélo & Territoires. Adhésion. Cotisation. Année 2023.....	35
34 – 27emes Rencontres Vélo & Territoires. Convention de partenariat.....	35
35 - Salon SIMI édition 2022. Présence sur le pavillon régional des Hauts-de-France. Convention.	35
36 - Projets lies a l'enseignement supérieur. Subventions. 3eme répartition. Année 2023. Convention.....	36
37 - Conseil régional Hauts-de-France. Programme Hauts-de-France FEDE-FSE+ FTJ 2021-2027. Convention Investissement Territorial Intègre.	36
38 - CCI Hauts de France. Accélérateur Rev 3. Convention de partenariat.	37
39 - Valorisation financière des opérations éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie. Choix du partenaire. Convention de partenariat.....	37
40 - Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Création des tarifs.	38
41 - Fouille programmée du château de Boves. Partenariat et mise à disposition d'un agent auprès du Centre d'Archéologie et d'Histoire Médiévale des Etablissements Religieux. Année 2023. Conventions.....	38
42 - Maison de la Culture d'Amiens et Festival Art et Jardins. Subventions d'investissement. Année 2023. Conventions.	38
43 - Festival international de jardins, Hortillonnages Amiens. Année 2023. Convention.....	39
44 - Conservatoire à Rayonnement Régional. Droits d'inscription pour l'année scolaire 2023-2024. Actualisation des tranches QFI et des tarifs.	41
45 - Coliseum Nautilus. Actualisation de la grille tarifaire. Entrées et prestations piscines et patinoire.....	42
46 - Coliseum Nautilus. Actualisation de la grille tarifaire. Occupation d'espaces.	43
47 - Rivery. Regularisation fonciere. Acquisition à titre gratuit des parcelles formant l'assiette fonciere des equipements sportifs a vocation tennistique.	43

48 - Agence de l'Eau Artois Picardie. Programme concerté pour l'Eau 2019-2024. Avenant n° 4.....	44
49 - Association des Jardins Familiaux de Rivery Saint Pierre. 11ème édition de la Fête des jardiniers. Subvention. Année 2023. Convention.....	44
50 - Association Pour le Littoral Picard et la Baie de Somme. Projet l'Eau en Somme, Ressource et patrimoine pour le futur. Subvention. Année 2023. Convention.....	44
51 - Association Somme Nature Initiatives. Sensibilisation à la préservation de la biodiversité dans l'entretien des jardins. Subvention. Année 2023. Convention. .	45
52 - ATMO Hauts de France. Réalisation de l'évaluation modélisée à fournir à l'appui de la demande de dérogation à la mise en œuvre d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m). Convention.....	45
53 - Reprise des matériaux issus du tri des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire. Renouvellement des contrats.	50
54 - Terrain de camping le Parc des Cygnes. Bail emphytéotique administratif conclu avec la Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Avenant n°4.....	50
55 - Office de Tourisme et des Congrès. Taxe de séjour. Actualisation des tarifs à compter du 1er janvier 2024.	51
56 - Vœux. Questions orales.	51
Question orale sur l'école du cirque Jules Verne.....	52
Question orale sur Aquapôle.....	54

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

Ont assisté à la séance : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, M. DÈCLE, Mme VERRIER, MM. BIENAIMÉ, LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes DEVAUX, CLECH, DERIVERY, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, BOHAIN, DELAHOUSSE, MM. GUÉRIN, THÉVENIAUD, Mme VAGNIEZ, MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, MM. BAÏS, DESCHAMPS, Mme BELLINA, M. DEBART, Mme GIRARD, M. LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOUR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, M. VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, TONNELIER, BOCQUILLON, EVRARD, Mme ZOUINI siège pour la commune de Sains-en-Amiénois, MM. FIN, VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, M. BUSON, Mme CRINON, MM. DARRAGON, LELEU, JEUNIAUX.

Pouvoirs de vote : M. DOMISE (pouvoir à M. GEST), M. RIFFIOD (pouvoir à M. DÈCLE), Mme BOCHÉ (pouvoir à M. SAVREUX), M. DE JENLIS (pouvoir à Mme DEVAUX), Mme LE CLERCQ (pouvoir à Mme BOUCHEZ), Mme LAVALLARD (pouvoir à M. STENGEL), M. JARDÉ (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), Mme DUVIVIER (pouvoir à Mme DUBREUCQ), Mme ROSE-TÊTU (pouvoir à Mme GIRARD), Mme DJAROUNE (pouvoir à M. BOCQUILLON), M. JOVELET (pouvoir à M. CAPRON), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), Mme HAMADI (pouvoir à M. DESSEAUX), M. OURDOUILLÉ (pouvoir à M. MAQUET), M. LHERMITTE (pouvoir à M. MERCUZOT), M. CHAMPION (pouvoir à Mme RAMBOUR).

Excusés : M. SANGLARD et Mme GUFFROY.

Absents : Mme MARCHAND, M. DEMARET.

La séance a été **ouverte** à 18 H 06.

Mouvements arrivées :

Mme CRINON est arrivée à 18h10 (point n°3), MM. DUMEIGE et DOREZ sont arrivés à 18h11 (point n°3), M. FIN (pouvoir à M. MOLLIENS) est arrivé à 18h13 (point n°3), M. DARRAGON est arrivé à 18h25 (point n°3), Mmes DELAHOUSSE et GIRARD (pouvoir de Mme ROSE-TÊTU) sont arrivées à 18h28 (point n°3), M. DUFLOT est arrivé à 18h29 (point n°3), M. LORIC est arrivé à 18h35 (point n°3), M. SAVREUX (pouvoir de Mme BOCHÉ) est arrivé à 18h51 (point n°7), M. STENGEL (pouvoir de Mme LAVALLARD) est arrivé à 19h04 (point n°7), Mme BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL) est arrivée à 19h19 (point n°10), Mme ROY (pouvoir à Mme FOURÉ) est arrivée à 19h26 (point n°14), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), est arrivée à 19h56 (point n°29).

Mouvements départs : Mme VAGNIEZ a quitté la séance à 19h56 (point n°29), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20h34 (point n°49).

La séance a été **levée** à 21 H 26.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

Marie-Christine ZOUINI	siègera pour la commune de	Sains-en-Amiénois
Nedjma BEN MOKHTAR	arrivera en retard et donne pouvoir à	Claudine GALLIOT
Carole BOHAIN	arrivera en retard et donne pouvoir à	Anne-Sophie BRUNEL
Mathilde ROY	arrivera en retard et donne pouvoir à	Brigitte FOURÉ
Henri-Paul FIN	arrivera en retard et donne pouvoir à	Alain MOLLIENS
Martin DOMISE	donne pouvoir à	Alain GEST
Richard RIFFIOD	donne pouvoir à	Paul-Eric DÈCLE
Audrey BOCHÉ	donne pouvoir à	Pierre SAVREUX
Hubert DE JENLIS	donne pouvoir à	Valérie DEVAUX
Nathalie LE CLERCQ	donne pouvoir à	Marie-Hélène BOUCHEZ
Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	Clément STENDEL
Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Margaux DELÉTRÉ
Laurence DUVIVIER	donne pouvoir à	Marie-Claire DUBREUCQ
Valérie ROSE-TÉTU	donne pouvoir à	Caroline GIRARD
Stéphanie DJAROUNE	donne pouvoir à	Bernard BOCQUILLON
Jean-Marc JOVELET	donne pouvoir à	Eric CAPRON
Emilie THÉROUIN	donne pouvoir à	François DÉCAVÉ
Evelyne BECKER	donne pouvoir à	Ismaël BARA
Sonia HAMADI	donne pouvoir à	Patrick DESSEAUX
Pascal OURDOUILLÉ	donne pouvoir à	Eric MAQUET
Thomas LHERMITTE	donne pouvoir à	Benoît MERCUZOT
Jonathan SANGLARD	Excusé	
Ingrid GUFFROY	Excusée	
Jean Paul CHAMPION	donne pouvoir à	Isabelle RAMBOUR

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : Comme nous en avons l'habitude, nous allons proposer de désigner Paul-Eric DECLE, qui est présent en qualité de secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous informe que j'ai reçu deux questions orales que nous évoquerons, comme habituellement, en fin de séance. Je vous précise également, comme vous avez pu le constater, que le procès-verbal de la séance du mois de mai n'est pas à l'ordre du jour car il n'a pas pu être rédigé dans les temps et sera soumis à votre approbation à la séance prochaine.

Mes chers collègues, je n'avais pas prévu initialement une communication particulière ce soir, mais il se trouve que cette nuit, des violences d'un niveau jamais atteint à Amiens se sont déroulées et

ont entraîné des dégradations extrêmement importantes, notamment de bâtiments publics et notamment des bâtiments publics appartenant à Amiens Métropole. Aussi tragique que soit le drame de Nanterre, à l'issue d'un refus d'obtempérer, certes on peut comprendre la douleur d'une famille, de son entourage, de son quartier, mais rien en peut justifier de telles violences qui concernent des bâtiments publics dédiés à la population ou des biens privés. Et ce n'est certainement pas ce genre de violence qui rendra la vie à Nahel.

Il s'agit donc d'agissements de voyous qui ont déclenché des incendies sur de nombreux bâtiments publics. Souvent, on nous dit qu'ils sont jeunes, ils ont même été pour certains identifiés ayant l'âge de 12 ans ou plus, et il semble acquis que c'est d'ailleurs une jeune fille de 15-16 ans, récidiviste, qui a déclenché le feu dans la nouvelle médiathèque d'Etouvie.

C'est la raison pour laquelle Brigitte FOURÉ et moi-même avons manifesté notre sidération et notre colère. Les faits se sont déroulés dans trois quartiers. Au nord, la mairie annexe, l'Atrium, l'Odyssee, la piscine Nautilus ont subi de très graves dégradations. Nous n'avons pas, évidemment pour l'heure, une appréciation totale des conséquences sur les bâtiments, mais nous savons que, par exemple, non seulement l'accueil de l'Odyssee, mais également des salles adjacentes du rez-de-chaussée, sont gravement dégradés. La piscine Nautilus, elle, a vu une partie, qui était auparavant un endroit de cafétéria, détruite. Il semblerait, néanmoins, qu'après divers nettoyages, on puisse de nouveau l'utiliser dans quelques jours. A Etouvie, la salle de boxe française est intégralement détruite par un incendie. La médiathèque, qui devait être inaugurée en septembre, a subi un incendie qui a endommagé une partie de la toiture et du bâtiment - je dis bien une partie seulement, heureusement, ce n'est pas, comme nous en avons d'abord eu l'information, la totalité du bâtiment. Quartier Est, les locaux de Synapse, une association d'insertion ont également été totalement détruits. 80 personnes sont au chômage technique. Un bus Ametis, acheté il y a quelques mois en Ile-de-France, a été complètement incendié et détruit.

Nous avons eu, Brigitte FOURÉ et moi-même, au téléphone son chauffeur fortement traumatisé, qui a cru sa dernière heure arrivée, le feu ayant débuté alors qu'il était encore à l'intérieur du bus. Des commerçants ont également eu à souffrir de ces exactions. Des voitures de personnes, je n'ai pas le nombre exact, mais très nombreuses ont été également incendiées. Nous nous sommes rendus sur place ce matin et cet après-midi, et nous avons constaté déjà l'émotion de nos personnels à qui je tiens à rendre particulièrement hommage. C'était également l'occasion de remercier le travail des policiers, et surtout des pompiers dont l'action a permis de limiter les dégâts sur certains bâtiments. Le traitement qui a été réalisé, par exemple, sur la médiathèque d'Etouvie a permis de concentrer les dégâts sur une partie relativement modeste du bâtiment.

Alors, bien entendu, notre responsabilité à ce moment nous impose d'appeler au calme et à la raison, en espérant que ces événements ne soient pas amenés à se reproduire ce soir et dans les jours qui viennent. Je sors d'une réunion avec les services de la Préfecture, qui nous ont indiqué que des moyens importants avaient été délégués pour assurer ce soir autant que faire se peut la sécurité. Il y aura beaucoup de monde sur le terrain pour ce faire et, bien sûr, il n'y aura pas l'effet de surprise d'hier soir, mais néanmoins, nous sommes extrêmement prudents sur ce qui peut intervenir.

Un dernier mot en revenant sur nos services de transport en commun. Les bus arrêteront, dans une heure, de se rendre dans les quartiers sensibles, ils arrêteront leur travail vers 19h 30, et tous rentreront au dépôt pour 22 heures. Nous verrons, en fonction des événements qui vont se dérouler ou ne pas se dérouler, ce que, bien sûr, je souhaite profondément, ce qu'il y a lieu de faire d'autre dans les jours qui viennent. Voilà ce que je voulais vous dire en résumé avant de passer la parole à Brigitte FOURÉ puisque ces événements se sont déroulés exclusivement, à ma connaissance, sur la ville d'Amiens. Dans le département de la Somme, d'ailleurs, il n'y a pas eu d'événement ailleurs. Je me doute que peut-être certains d'entre vous auront l'envie de s'exprimer. Je souhaite simplement que rien ne permette d'ajouter à la gravité de ce qui s'est produit aujourd'hui, au contexte dans lequel nous sommes, des éléments qui pourraient contribuer à ne

pas retrouver la sérénité nécessaire dans des circonstances de cette nature. Voilà ce que je souhaitais vous indiquer, je donne la parole à Brigitte FOURÉ.

MME FOURÉ : Merci, Monsieur le Président Je m'associe en tous points aux propos que vous venez de tenir. Je voulais rappeler qu'en effet, un certain nombre de bâtiments appartenant à la mairie ont été détruits en totalité ou en partie la nuit dernière. Il s'agit d'une mairie de quartier, donc d'un bâtiment qui a pour vocation d'être au service des habitants d'un quartier et qui permet de délivrer, à l'époque où nous nous trouvons, les cartes d'identité et passeport, dont bon nombre d'habitants ont besoin pour partir prochainement en vacances. C'est le bâtiment l'Odyssée, qui appartient également à la ville et qui a vocation à accueillir, notamment en période estivale d'une part, un centre de loisirs, d'autre part un CAJ en direction, donc, des jeunes depuis la petite enfance jusqu'aux grands adolescents et jeunes adultes. C'est le bâtiment de Synapse, qui est une ancienne école maternelle dans le quartier Victorine-Autier, dédié à une association d'insertion dont le rôle est de permettre à des personnes de retrouver le chemin de l'emploi. Et, bien sûr, la médiathèque d'Etouvie, dont Alain GEST a parlé, ou encore la cafétéria du Nautilus, et j'en oublie, bien entendu.

Moi, ce que je voudrais dire d'abord, c'est que le sentiment qui nous a traversés depuis cette nuit et depuis ce matin, c'est d'abord la sidération. J'utilise ce terme vraiment au sens propre parce que c'est un sentiment d'incompréhension totale. On est complètement sans voix face à ce qu'il s'est passé, des événements comme nous n'en avons jamais connus dans notre ville.

Le deuxième sentiment qui m'anime, c'est la colère, parce que je disais il y a quelques instants que ces bâtiments sont exclusivement dédiés au bien-être des habitants de nos quartiers, et c'est inadmissible, inqualifiable, rien ne permet d'expliquer, de justifier de tels actes, et d'utiliser ce que, moi, je qualifie de prétexte, ce drame qui s'est passé à Nanterre. C'est un véritable prétexte qui a été utilisé pour se comporter avec une violence inouïe.

Je voulais aussi dire que les habitants des quartiers sont eux-mêmes complètement stupéfaits, sans voix, face à ce qui s'est produit. Certains d'entre eux ont cherché, alors que cela se passait en pleine nuit, à empêcher la pénétration dans l'Atrium ou dans l'Odyssée. Ils n'y sont pas parvenus, mais je voulais les remercier aussi d'avoir tenté de s'interposer. Les habitants des différents quartiers concernés ont vécu une nuit épouvantable. Moi, j'habite à proximité, j'habite dans le quartier Marivaux, depuis chez moi j'entendais les tirs de mortier et j'ai passé donc une partie de ma nuit évidemment en contact avec Monsieur le Préfet et le Directeur départemental de la Sécurité publique, et j'entendais vraiment ce qu'il se passait, et encore je n'habite pas au Colvert. Donc je me mets à la place des habitants qui ont dû, pendant toute cette nuit, supporter ces désagréments, pour ne pas dire autre chose, et c'est vraiment absolument scandaleux. Donc je voulais vraiment remercier les habitants qui se montrent extrêmement responsables, sérieux, raisonnables. Et je voulais, comme l'a fait Alain GEST il y a quelques instants, appeler chacun à la raison pour que de tels événements ne se reproduisent plus.

Et je voulais spécialement remercier nos agents qui ont montré leur sang-froid. J'ai vu aujourd'hui beaucoup de personnes qui avaient les yeux humides, pour ne pas dire plus, parce qu'elles travaillaient à l'Atrium et que l'Atrium c'était leur maison, comme elles nous l'ont dit. D'autres, que j'ai vues cet après-midi à Synapse, qui me disaient, à côté des machines à coudre rendues totalement inutilisables : mais pourquoi ? Donc, vraiment, je voulais juste témoigner de ma totale incompréhension de ces événements et dire fortement et publiquement combien rien ne peut justifier des violences de cette nature dans notre ville. J'espère, et je suis une incorrigible optimiste donc nul doute que force reste à la République dans ces quartiers, comme partout ailleurs, parce que les habitants de ces quartiers le méritent bien. Merci.

MME NOUAOUR : Mes chers collègues, bonsoir. Il y a trois jours, Monsieur Mohammed OUDJI fêtait son 40^{ème} anniversaire en tant qu'entraîneur. Aujourd'hui, au réveil, il découvre la salle de boxe du quartier Etouvie totalement brûlée, laissant derrière lui des années de souvenirs. Mais ce n'est pas le seul puisque ce sont des habitants effarés que l'on a retrouvés tôt ce matin dans les principaux quartiers d'Amiens. Entre indignation, colère et tristesse, la plupart ont découvert l'ampleur des dégâts aux quatre coins d'Amiens, et dans les quartiers Etouvie, Amiens Nord et Salamandre, de nombreux dégâts ont été constatés. De nombreuses infrastructures ont été touchées, dont notamment la médiathèque d'Etouvie, l'Odyssee, l'association Synapse, la mairie de secteur Nord Atrium, et bien d'autres dégâts. L'ampleur des événements de la nuit dernière montre à quel point il est urgent de renforcer la sécurité dans notre ville. Devant l'Odyssee ce matin, ce sont de nombreux parents et animateurs que nous avons retrouvés bouleversés. Les animateurs, qui se préparaient pour le début des vacances, se voient privés de locaux. La directrice de l'Odyssee en pleurs nous a fait part de son indignation. Les mots ne suffisent plus pour calmer les différents acteurs.

Ce sont toutes les générations confondues qui se voient privées de transport, des structures administratives et sportives, des habitants qui voient partir en fumée leurs commerces ou encore leurs véhicules. Les inégalités, déjà présentes, se voient accentuées. Les bus ne circuleront pas jusqu'à nouvel ordre dans les quartiers d'Etouvie, Amiens Nord, et Condorcet. Les structures d'accueil ne pourront plus accueillir la jeunesse pendant les vacances scolaires. Enfin, la médiathèque n'accueillera désormais plus de public. Tant d'infrastructures qui ne sont pas prêtes d'être restaurées tant le coût des dégâts matériels est élevé. Mes pensées accompagnent surtout les habitants des quartiers touchés par les événements, mais aussi les animateurs, les agents de la mairie, les directeurs et tout le personnel. Ces derniers se voient privés d'exercer leur métier. Aujourd'hui, nous appelons au calme et à l'apaisement. Les dégâts ont été trop importants la nuit dernière pour que cela se reproduise.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Si la mort violente du jeune Nahel, tué par un tir de policier à Nanterre, semble être à l'origine des explosions de violence, ce drame s'ajoute à la grave crise sociale qui frappe les habitants des quartiers populaires et au délitement du débat public qui incombe à l'autoritarisme d'un gouvernement sourd aux injonctions des Français et Françaises à propos du mal vivre qui s'exprime depuis des mois. Pour autant, je déplore les violences graves et les dégradations importantes que viennent de subir les services publics qui se font rares dans les quartiers populaires. Ces agissements vont punir les habitants et habitantes déjà privés de beaucoup dans le quotidien. C'est la double peine. A l'approche des vacances d'été, les enfants et les familles vont être privés des salles de sport, des lieux de culture et d'équipements qui font leur bonheur. Les travailleurs et les travailleuses pauvres, pour qui les émeutes ont provoqué l'embrasement de leur véhicule, vont être gravement pénalisés pour se rendre au travail. Dans le quartier Sud-est, par exemple, il y a un grand désarroi et la population demande que toutes les voitures brûlées soient rapidement délogées - je ne sais pas si cela a été fait depuis ma requête - et demande si la Mairie compte mettre rapidement en place une cellule d'accompagnement pour aider les gens dont les voitures ont brûlé à négocier avec les assurances. Les commerçants et commerçantes dont les vitrines ont été cassées et l'établissement vandalisé s'inquiètent déjà de rester sur place. Les habitants et habitantes qui ont vécu une nuit d'horreur sont choqués et apeurés. Quel dispositif est envisagé afin de recueillir au mieux leurs craintes et de les protéger ? Ne pourrait-on pas envisager une commission plénière du Conseil Municipal pour y réfléchir ensemble ?

On ne sait pas ce qu'il va se passer dans les prochains jours. La parole publique est importante. En même temps que nous dénonçons les violences dangereuses et inacceptables, il faut appeler au dialogue et au travail pour apporter les réponses à une reconquête sociale des quartiers par des

politiques à destination des publics fragiles. Reconstruire et réparer au plus vite les structures abîmées par les derniers événements doit être une priorité. Un logement de qualité, un travail et un bon salaire, une bonne retraite, des services publics de santé et de sécurité sur le territoire, seront les solutions qui conditionneront un bien vivre ensemble et le respect de la dignité de tous les habitants et habitantes.

M. THEVENIAUD : Monsieur le Président, chers collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir, ce sera sans polémique. Un policier a commis peut-être une grave faute. Si cette faute grave est vérifiée, il sera condamné et exclu de la police. Je reviendrai à ma déclaration du Conseil municipal, souvenez-vous, de la semaine dernière où j'avais dit que tous les élus, quels que soient les partis politiques, soutiennent les forces de l'ordre et le droit républicain. Mais force est de constater que dans notre pays, certains leaders politiques dénoncent, montrent du doigt, stigmatisent des policiers. Ce n'est pas ainsi que l'on retrouvera le droit républicain. C'est pour cette raison que j'appelle également à l'apaisement, et j'aurais un souhait que tous les élus politiques soutiennent les forces de l'ordre qui veillent sur notre sécurité. Merci.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes attristés, choqués et en colère suite aux événements tragiques qui ont lieu partout en France, et particulièrement à Amiens. Les incendies criminels perpétrés dans notre ville cette nuit sont inqualifiables et indéfendables. Les pertes matérielles sont considérables, des services publics, des associations, un club sportif, des commerces, un bus, et des véhicules d'Amiénois ont été attaqués avec un niveau de violence et de destruction encore jamais observé dans notre ville. Nous dénonçons fermement ces actions. Ceux qui se sont attaqués aux biens de la communauté amiénoise doivent être arrêtés et sanctionnés. Aucun drame ne justifie un tel déchaînement de haine. Nous exprimons notre solidarité à toutes les personnes touchées, aux habitants des quartiers touchés qui sont ce soir dans un mélange de tristesse, de peur et de colère. Nous remercions les policiers municipaux et nationaux, les pompiers et les agents municipaux qui ont œuvré avec dévouement et courage pour contenir la situation et réparer les dégâts. Dans ces instants difficiles, il est important de ne pas céder à l'émotion, de rester unis, citoyens et élus de tous bords et de tous partis, et de rappeler unanimement que si la colère peut être compréhensible, la violence est inacceptable.

M. GEST : Monsieur DECAVÉ.

M. DECAVE : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est du contexte national, le pays tout entier est en état de choc. La mort du jeune Nahel abattu par un policier, à la famille duquel nous tenons à adresser nos pensées et nos condoléances, suscite de l'incompréhension et de la colère chez tous les citoyens attachés à l'Etat de droit et au respect des droits humains. C'est une mort injuste, une de plus, car elle s'inscrit malheureusement dans une longue série de personnes qui ont été tuées par la police dans des circonstances similaires. Les chiffres de ces dernières années sont assez vertigineux. Nous soulevions récemment en Conseil municipal la nécessité de changer les pratiques policières, et c'est, je pense, rendre service à l'institution, et pour cela ce sont des décisions politiques nationales qui doivent intervenir afin de mettre un terme aux agissements racistes ou aux conséquences de l'austérité qui ont causé beaucoup de blessures dans notre société, au sens propre comme au sens figuré. Ces blessures appellent justice pour retrouver la paix. Les habitants des quartiers populaires, cela a été évoqué, sont déjà fortement confrontés aux difficultés sociales, à la casse des services publics de proximité et paient encore une fois un lourd tribut. Le manque de considération et parfois le mépris dans les prises de parole politiques à leur égard couvrent souvent la multitude d'actions positives du quotidien de ces quartiers. La destruction par incendie cette fois-ci de leurs services publics et de leurs équipements de proximité les touche encore une fois au premier chef. Vous avez fait, Monsieur le Président, la liste des dégradations et de leur ampleur, nous en prenons acte avec gravité.

Toutefois, il faudra se prémunir de donner l'impression d'une punition collective pour des agissements minoritaires au risque de faillir au triptyque que nos anciens ont inscrit sur nos bâtiments de liberté, d'égalité et de fraternité, qui apparaît déjà bien lointain à nombre de nos concitoyens. Et feindre l'incompréhension quand on connaît la situation et l'état de tension de la société et de notre territoire ne nous paraît pas à la hauteur des enjeux, voire dangereux. Pour sortir de cette impasse, c'est autant un problème démocratique qui se pose à nous tous à moyen et à long terme qu'un problème de maintien de l'ordre. La colère, bien que légitime, est souvent mauvaise conseillère, et les bâtiments dégradés sont ceux où des actions sont menées pour créer du commun et se donner un autre horizon que celui de la violence. C'est le propre du bien commun que constituent les services publics.

Nous apportons, bien entendu, notre soutien à l'ensemble des agents de ces services publics et aux associations, à celles et ceux qui œuvrent au quotidien dans les quartiers Sud-ouest, Est et Nord de notre ville, et qui étaient toutes et tous à l'œuvre dès cette nuit et ce matin, malgré leur dépit, pour mettre en œuvre et garantir aux usagers la continuité de leurs actions. Les services publics doivent être plus forts que la violence à l'intérieur du service public de police et de gendarmerie, je le disais, mais aussi plus forts que la violence qui a explosé la nuit dernière. Et nous devons, la collectivité, les maintenir coûte que coûte pour ne pas prendre davantage le risque d'injustices. L'apaisement c'est comme la confiance, ça ne se décrète pas, ça se construit par la justice d'abord. Pour les jours et les semaines à venir, nous vous rappelons que nous sommes disponibles, comme nous l'avons toujours été, pour travailler à l'action dans l'urgence, aux solutions pour garantir les services aux habitants des quartiers touchés suite aux destructions de la nuit dernière. Merci.

M. GEST : Bien, je vais redonner la parole à Brigitte FOURÉ pour une réponse parce qu'il y a des choses qui tout à l'heure ont été dites et qui sont inexactes. Donc, je vais lui donner l'occasion de préciser.

MME FOURE : Merci. Donc, je voulais préciser qu'évidemment, dès ce matin, des adjoints des secteurs concernés ont été présents sur le terrain pour rassurer les personnels et pour être à l'écoute des habitants qui avaient été impactés par ces violences inqualifiables, et que donc, je leur fais totalement confiance pour mettre en place les actions qui s'imposent afin de rassurer, conforter, reconforter les habitants et les agents. Et je voulais aussi préciser que, naturellement, il était hors de question de faire supporter aux habitants eux-mêmes les conséquences de ces actes inqualifiables s'agissant, par exemple, de l'Odyssée et, naturellement, je peux vous annoncer que le centre de loisirs et le CAJ d'Amiens Nord fonctionneront normalement dans d'autres locaux que ceux qui étaient imaginés. Je salue la réactivité et de mes élus et des services de la ville qui ont veillé à trouver dès aujourd'hui des solutions pour faire en sorte que ce centre de loisirs et ce CAJ fonctionnent. Je peux vous dire que les services sont aussi à l'œuvre pour trouver des locaux de substitution pour l'association Synapse de façon à ce que le temps de chômage technique soit le plus court possible pour les 80 à 100 personnes qui sont en insertion dans cette association, et qu'il en est de même pour toutes les activités et que nous veillons à ce qu'effectivement les habitants ne supportent pas cette double peine dont vous avez été plusieurs à parler et qui nous sensibilise aussi, n'en doutez pas un seul instant.

M. GEST : Merci. Je voudrais terminer en disant que, contrairement à ce qui a été dit, les bus ont peut-être à un moment cessé de fonctionner le matin, le temps que la réunion des instances sociales d'Ametis soit tenue, et je voulais saluer la responsabilité des personnels d'Ametis et des chauffeurs qui ont accepté de reprendre le travail alors que, peut-être, dans d'autres lieux ils auraient souhaité ne pas le faire. Donc, je les en remercie. Et je répète, les bus fonctionnent depuis ce matin 10 heures ou 11 heures, je ne sais plus bien, et ils vont fonctionner jusqu'à 19h 30 dans les quartiers et jusqu'à 22 heures sur l'ensemble de l'agglomération. Enfin, j'aurais souhaité qu'une

partie des propos qui ont été tenus par deux d'entre vous soient plus équilibrés, au moins. C'est à moi de rééquilibrer les choses, je pense aussi aux policiers qui subissent beaucoup beaucoup de dégâts, y compris sur leur vie, pour assurer la sécurité publique de notre pays et de ses citoyens. Et il me semble extrêmement important que tout le monde l'ait à l'esprit. Il peut arriver que des erreurs soient commises. Moi, j'ai confiance dans les instances judiciaires de mon pays et si véritablement une erreur a été commise elle sera sanctionnée, et ce ne doit pas remettre en cause le travail formidable qui est fait régulièrement pour nous permettre de vivre en sécurité, ou en tout cas autant que faire se peut en sécurité. Il fallait quand même que je rappelle cela pour avoir entendu certains propos qui, en plus, ne correspondaient pas exactement à l'esprit dans lequel j'avais souhaité vous donner la parole. Voilà.

Un dernier point sur les communications, qui n'a rien à voir. La transition est un peu difficile, mais je vous rappelle par ailleurs, dès à présent, que notre prochaine séance est prévue le mercredi 20 septembre 18 heures ici même.

DONT ACTE

4 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

M. GEST : Le point 4, ce sont les décisions du Président. Conformément à la délibération m'accordant délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 4 mai et le 22 juin 2023. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ? Non. Eh bien, nous entérinons les décisions que j'ai été amené à prendre pendant cette période.

DONT ACTE

M. GEST : Et nous allons tout de suite donner la parole pour le point 5 et les suivants, concernant les finances, à Benoît MERCUZOT.

5 - DECISION MODIFICATIVE N°1. EXERCICE 2023.

M. MERCUZOT : Oui, merci, Monsieur le Président parce que, effectivement, malgré ces circonstances tellement particulières, il nous faut bien parler de l'ordre du jour tel qu'il était initialement prévu, et notamment donc adopter la Décision Modificative n° 1 pour cet exercice budgétaire 2023. De quoi s'agit-il ? Eh bien, il ne s'agit pas encore d'intégrer les résultats du compte administratif, que nous allons proposer au vote dans un instant mais, dans un premier temps, de prendre acte de ce qu'un certain nombre de modifications du budget primitif que nous avons adopté il y a quelques mois peuvent être d'ores et déjà actées tant en dépenses qu'en recettes. Et il faut souligner que les équilibres budgétaires de notre budget primitif ne sont pas affectés par cette décision modificative.

De quoi s'agit-il, de façon très synthétique. Eh bien, il s'agit d'abord de constater que nous pouvons inscrire en recettes de fonctionnement 2.120.000 € supplémentaires, qui proviennent pour une très large partie de la non-inscription de recettes de loyers dans le budget primitif, mais qui sont arrivés désormais puisque les titres de recettes ont été établis. Et puis par ailleurs un certain nombre, notamment, de participations provenant d'actions qui ont pu être réalisées durant les exercices précédents. Pour leur part, les dépenses courantes en fonctionnement vont être ajustées à une hauteur de 840.000 €, en augmentation, et il s'agit essentiellement là encore de prendre acte d'un certain nombre de besoins particuliers des services, notamment pour leur fonctionnement.

Concernant l'investissement, il s'agit de prendre acte là encore du rythme nouveau des projets en investissement et donc d'augmenter la charge nette de 3.250.000 €. Et vous pourrez constater

qu'un certain nombre d'opérations font l'objet d'ajustements mineurs, mais qui permettront de régler de la façon la meilleure le déroulement des opérations. En recettes, il s'agit là encore de prendre acte d'une très faible diminution en recettes d'investissement de 90.000 €. Voilà pour le budget principal.

Concernant les budgets annexes, je vous propose de considérer, sauf qu'il y a des questions particulières, que les modifications apportées par cette DM1 sont particulièrement mineures, et qu'en toute hypothèse, sauf pour ce qui concerne le budget annexe "déchets ménagers", les ajustements ne méritent pas de très longs développements. Pourquoi faire un point particulier sur ce budget annexe "déchets ménagers", eh bien parce qu'il s'agit de constater que le crédit des recettes est augmenté de 1,2 million d'Euros, et notamment sur ces 1,2 million d'Euros, il y a 1,1 million d'Euros au titre des aides restant à percevoir sur des exercices antérieurs. Et par ailleurs, les crédits de traitement des déchets augmentent de 430.000 €. Voilà pour une présentation très synthétique de cette Décision Modification n° 1 qui vous est proposée.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des observations, des questions, des interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Vous voulez faire une intervention globale ? D'accord. En attendant, il me revient de mettre cette Décision Modificative aux voix.

ADOpte

Observations :

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, M. THEVENIAUD se sont abstenus.

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX ont voté contre.

6 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2022. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE.

M. GEST : Nous passons au point 6, c'est le compte administratif. On peut faire le compte de gestion en même temps, je pense, mon cher collègue, et peut-être jusqu'à l'affectation des résultats On peut globaliser.

M. MERCUZOT : Oui, bien sûr, sans difficulté, mais il me semble que vous devez demander à cette assemblée d'élire un président de séance.

M. GEST : C'est vrai qu'il y a cette sempiternelle mesure qui fait que les présidents ou les maires doivent d'abord sortir au moment du vote du compte administratif, mais ils doivent maintenant, en plus, désigner un président de séance. Je vous propose la candidature de Patrick DESSEAUX qui présidera la séance pendant que je serai sorti. Pas de problème ? Alors je redonne la parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Voilà, et je confirme donc que nous traiterons ensemble, de façon commune si vous le voulez bien, à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et que nous dirons quelques mots de l'affectation des résultats pour une présentation globale. Vous me permettrez de remercier, à l'occasion de ce compte administratif 2022, évidemment les services de la Direction Financière et du Pilotage de la performance parce que, comme à leur habitude, ils ont effectué un travail conséquent et particulièrement remarquable.

Voyons donc comment se présente ce compte administratif 2022, c'est-à-dire au fond l'exécution réelle de notre budget, tant en dépenses qu'en recettes, et assez classiquement, commençons par le budget principal. Nous devons d'abord constater que nos recettes courantes 2022 ont très

singulièrement augmenté, ce qui n'est pas en soi une surprise, nous y revenons dans un instant, et en tout cas elles ont augmenté de façon beaucoup plus conséquente que nos dépenses, ce qui fait que nous avons une épargne de gestion courante, autrement dit une différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement de 32.160.000 € contre 24.900.000 € en 2021, donc l'année précédente. Et je tiens à souligner que ces 32.160.000 € constituent l'épargne de gestion courante la plus importante que notre métropole n'ait jamais connue depuis sa création.

Alors, comment se composent ces recettes courantes ? Eh bien, d'abord, elles ont augmenté de 6,3%, et vous voyez qu'elles sont composées pour une bonne partie des impôts locaux et de la fiscalité qui nous est reversée en raison de la modification de la nature même de ces impôts locaux, et puis pour une autre part, qui est particulière mais à laquelle je pense nous sommes désormais habitués, du personnel que l'on facture en grande partie à la Ville d'Amiens, mais encore au CCAS ou encore aux différents EPCC, et notamment à celui du Cirque. Autrement dit, nous prenons en charge leurs dépenses de personnel, puisque nous avons un personnel unifié, mais naturellement ils nous remboursent ces dépenses de personnel que nous faisons pour leur compte à l'Euro près.

Comment ont évolué ces différentes recettes ? Le schéma qui est montré là illustre de façon évidente. D'abord, il y a deux éléments qui ont bougé essentiellement. Premièrement, ce sont les impôts et compensations, j'y reviens dans un instant, puisque vous voyez que l'on est passé de 102,4 millions d'Euros à pratiquement 114 millions d'Euros. Et puis, d'autre part, ce fameux personnel facturé. Cette augmentation s'explique tout simplement parce que la Ville d'Amiens, comme par exemple le CCAS, ont dû faire face à l'augmentation du point d'indice de 3,5% qui a été accordée par l'Etat aux fonctionnaires, y compris aux fonctionnaires territoriaux. Alors, les dotations de l'Etat pour leur part n'ont pas bougé, elles sont restées étales globalement, mais on le sait, ce n'est pas une surprise, depuis 2017. La fiscalité locale, et c'est ce point qui mérite d'être rappelé, ce n'est une surprise pour personne elle nous a rapporté plus de 12 millions d'Euros, si l'on compare à l'année 2021, tout simplement, je vous le rappelle, au motif que nous avons décidé l'augmentation de nos recettes fiscales, et nous avons décidé une augmentation de + 8 millions d'Euros. A cette augmentation de + 8 millions d'Euros, que nous sommes allés rechercher auprès des contribuables - et je rappelle qu'un certain nombre de communes ont décidé pour leur part et pour compenser cette hausse de baisser l'imposition de leurs habitants au titre des impôts communaux... en plus de cette hausse de 8 millions d'Euros, eh bien il faut se souvenir que les bases ont augmenté d'un peu plus de 3% et voilà pourquoi, en plus de l'enrichissement j'allais dire physique des bases, nous arrivons à cette augmentation de ce que nous a rapporté la fiscalité locale, une augmentation qui, on le voit, est particulièrement conséquente. Voilà donc pour les recettes.

Concernant les dépenses, les dépenses ont, elles, augmenté de 3,6%. Alors, vous le voyez, d'abord on peut souligner qu'il y a une dépense qui n'apparaît plus... Non, j'y reviens dans un instant. Le premier élément, ce sont les dépenses de personnel. Vous voyez que ces dépenses de personnel constituent 66% de nos dépenses, mais évidemment, pour avoir une vision juste, et on y arrive dans un instant, il faut enlever à ces 146 millions l'ensemble des remboursements dont nous bénéficions, ce qui nous permettra, on le verra dans un instant, de mesurer la charge réelle de personnel qui est portée par notre métropole. Les charges d'exploitation, quant à elles, représentent 19% de nos dépenses, et les subventions aux associations représentent 15%. Il faut noter une dépense nouvelle qui est la dotation de solidarité communautaire. Je vous rappelle qu'au titre du pacte financier et fiscal, nous avons à la fois, dans le même mouvement si je puis dire, décidé d'augmenter l'imposition prélevée auprès des contribuables métropolitains, mais qu'en même temps nous avons décidé d'attribuer aux communes cette fois un montant global de dotation de solidarité communautaire qui a été fixé en 2022 à 2 millions d'Euros. Ce qui est une recette pour les communes est évidemment une dépense pour la Métropole. Alors, le même schéma que pour

les recettes, comment ces dépenses ont évolué ? Eh bien, vous le voyez, ce sont les dépenses de personnel qui ont évolué le plus puisque, je vous le rappelle, ces dépenses de personnel ont été affectées à la hausse par l'augmentation du point d'indice, pour 3,5%, et personne n'a oublié naturellement qu'en cette année 2023 une hausse moindre, mais une hausse tout de même a été décidée dans les mêmes conditions à partir du 1er juillet, cette fois pour 1,5%.

Alors, que dire de plus ? Eh bien, là encore, les dépenses de personnel, vous le voyez, ont augmenté de 3,18%, mais je vous propose plutôt de passer très rapidement... merci Sébastien... aux slides d'après parce qu'on voit que, effectivement, en plus de ce que nous rembourse, au titre des personnels qui travaillent exclusivement pour elle, la Ville d'Amiens, une part de cette partie bleue correspond à du personnel mutualisé, c'est-à-dire que la Ville d'Amiens nous en rembourse une partie. Et au final, quand on enlève les 93 millions d'Euros que l'on reçoit de recettes, on s'aperçoit que la charge nette en masse salariale qui incombe à la Métropole est, si je puis dire, de seulement 50 millions d'Euros. Vous voyez que l'on est très loin des 66% de dépenses qui figurent dans le schéma global qui reste réel, mais qui ne prend pas en compte le remboursement que nous procure notamment et principalement la Ville d'Amiens.

Concernant les dépenses d'exploitation, elles augmentent de 4% pour passer à 42 millions d'Euros, et naturellement sans surprise je vous invite à constater le bond important qu'ont connu les dépenses de fluides. Et au fond, cette augmentation de 1,6 million d'Euros s'explique en très grande partie par cette augmentation des fluides, ce qui n'est pas une surprise au regard de l'explosion des prix de l'énergie durant cette année 2022. Et finalement, quand on regarde ces différents éléments concernant le fonctionnement, on s'aperçoit que notre situation a singulièrement évolué depuis maintenant deux ans, notre situation budgétaire. En effet, on constate que notre capacité de financement avait singulièrement baissé en 2020, et on voit que par rapport à 2020 elle a augmenté pour arriver à plus de 13 millions d'Euros. Et je vous rappelle, pour avoir un ordre de grandeur, que l'on considère globalement que cette capacité d'autofinancement elle peut représenter la moitié de la charge nette de nos investissements. Et vous verrez que c'est exactement ce qui s'est passé en 2022, ce qui fait - on aura l'occasion d'y revenir - que nous n'avons pas augmenté notre endettement en 2022. Entre 2021 et 2022, le stock de dette est resté identique. Précisément concernant cet endettement, il nous faut montrer ce ratio dont on constate la volatilité puisque vous voyez qu'en 2020, on frisait le taux d'alerte, ce ratio de 12 années de désendettement, pour, en 2022, au regard des éléments nouveaux que j'ai indiqués, revenir à un ratio beaucoup plus facile de 5,67 années. Je vous rappelle que ce ratio est un peu artificiel mais qu'il est couramment adopté par l'ensemble des collectivités. Voilà pourquoi on continue à le calculer.

Concernant l'investissement cette fois, c'est au final 27 millions d'Euros qui ont été mobilisés. Je vous rappelle qu'il n'y a pas eu de report d'investissements entre 2021 et 2022 du fait que nous avons changé de nomenclature comptable. Je vous laisse regarder... je ne suis pas sûr que ce soit vraiment lisible de là où vous êtes, alors je vais vous donner quelques chiffres. Nous avons en matière de culture engagé et dépensé 5.450.000 € ; en matière d'entretien et d'usage des espaces publics 5.160.000 € ; en matière de gestion patrimoniale pratiquement 4 millions d'Euros ; habitat et rénovation urbaine... je vous donne encore deux chiffres... 3 millions d'Euros ; et en matière de sport 3.370.000 €. Vous avez ici les investissements par délégation, avec à la fois dans la colonne de gauche la PPI, la Programmation Pluriannuelle des Investissements, en dépenses et en recettes, et puis les crédits de paiement réalisés en 2022. Et évidemment, on retrouve les mêmes chiffres que ceux qui étaient indiqués sur le camembert précédent. Je vous invite juste à constater que les budgets annexes, en dépenses, ont engagé un montant significatif de pratiquement 7 millions d'Euros pour le budget annexe de l'eau ; pratiquement 5,5 millions, un peu plus, pour le budget annexe assainissement ; et un montant plus modeste mais tout de même de pratiquement 2 millions d'Euros pour les transports.

Voilà quelques opérations significatives. Je ne les détaille pas. Vous voyez qu'un certain nombre de ces dépenses concernent notamment des opérations que nous connaissons bien, et notamment nos participations à différentes ZAC, au plan de stratégie numérique - je pense qu'il n'est pas forcément très utile de souligner le montant qui a été consacré à la médiathèque dont nous parlions dans les circonstances malheureuses d'aujourd'hui. Et je vous indique également que les budgets annexes, eux, ont mobilisé au total pratiquement 19 millions d'Euros, en réalité 18.700.000 €. Là encore, je vous laisse regarder les chiffres. Les montants les plus importants ont été consacrés aux réseaux d'assainissement pour 3.336.000 € ; à des travaux sur des STEP pour pratiquement 1 million d'Euros. Et vous voyez, ce qui est très important au regard notamment de ce qui constitue notre actualité climatique, les travaux sur les réseaux et les branchements du budget annexe de l'eau pour un montant de 5 millions d'Euros, et chacun le sait bien, ce sont des travaux d'investissement qui doivent se poursuivre en 2023 et dans les années à venir. Un élément encore, parce que le chiffre est conséquent, 2.540.000 €, mis en œuvre au titre de l'investissement en exécution du contrat de délégation de service public sur le budget annexe des déchets ménagers.

Quelques slides concernant les budgets annexes. Le budget annexe Transports, et je vous indique que le versement Mobilité a rapporté plus de 40 millions d'Euros, ce qui est évidemment la source essentielle de financement de ce budget annexe Transports. Je vous rappelle également pour mémoire que nous avons bénéficié d'une subvention au titre de l'année qu'a été l'année 2020, évidemment en elle-même exceptionnelle, et une subvention qu'il nous faudra à terme rembourser. Concernant le budget annexe de l'eau, vous voyez là encore que ce budget annexe dispose d'une capacité de financement importante, importante certes mais qui est en rapport avec les investissements qui sont en cours de réalisation et qui doivent impérativement être réalisés sur les canalisations pour éviter les pertes en ligne. De la même façon, le budget annexe Assainissement a retrouvé des couleurs en termes de capacité d'investissement. Et il nous reste un budget qui reste en situation délicate, c'est le budget annexe Déchets ménagers. Vous voyez bien qu'il est en situation délicate puisqu'il y a une capacité de financement négative. Je vous rappelle que ces chiffres prennent en compte la situation de l'année 2022 et que par définition ils ne prennent pas en compte les décisions qui ont été prises dans notre assemblée et qui s'exécutent à compter du 1^{er} janvier 2023. Et ils convient évidemment de s'assurer que le bilan, le compte administratif du budget 2023 du budget annexe Déchets ménagers aura naturellement, c'est une nécessité, une autre figure que celle qu'il présente aujourd'hui avec ces deux courbes plongeantes qui, évidemment, ne vont pas dans la bonne direction.

Voilà pour les éléments les plus saillants de ce compte administratif 2022. Quant à la question de l'affectation des résultats, eh bien très classiquement, l'affectation des résultats, les excédents de fonctionnement sont prioritairement affectés aux déficits d'investissement quand ils existent, et sinon, ils sont reportés en excédent de fonctionnement. Voilà pour les éléments, et j'imagine bien qu'il y aura quelques questions et commentaires de ce compte administratif.

M. GEST : Merci mon cher collègue. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

MME DESBUREAUX : Merci, Monsieur le Président. Par votre manœuvre d'augmentation des impôts fonciers, votre pacte financier et fiscal, mais également l'augmentation de tous les tarifs des services rendus à la population ainsi que du versement transport, vous parvenez à sortir lentement de la zone rouge. Vous pourrez remercier la population, première contributrice de votre dette. En effet, si 10 communes ont pu faire le choix de compenser l'augmentation des impôts locaux en baissant la part municipale, j'insiste sur la notion de capacité car toutes ne l'ont pas en fonction de leurs finances et de leurs propres projets d'investissement, 29 n'ont pas pu faire de même et leurs habitants et habitantes ont ressenti cette hausse en plus de celle du ticket de bus, de celle des tarifs des espaces culturels, de l'entrée au zoo, et enfin ne parlons pas des tarifs d'Aquapôle ni de

l'augmentation à venir de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Bref, vous avez largement participé à la baisse du pouvoir d'achat des habitants et habitantes de la Métropole amiénoise.

Vous allez me répondre que tout augmente et que vous êtes bien obligés de vous aligner sur l'inflation. Néanmoins, vous n'usiez pas de cet argument pour augmenter les subventions aux associations et organismes publics qui, eux aussi pourtant, subissent de plein fouet cette inflation sur tous leurs achats de fonctionnement. Du côté de l'Etat, les dotations baissent encore, ce qui n'est pas rassurant. Vous avez été contraints à une petite année en termes d'investissements alors que les besoins sont là. La voirie est en mauvais état, la promesse de la gratuité du bus le mercredi se fait toujours attendre, et la demande de logements est toujours très forte. On remarquera que vous avez continué à solliciter des fonds de concours en investissement. Avec la participation des communes par le pacte financier et fiscal, et après la hausse des impôts, on aurait pu imaginer que vous alliez assumer votre compétence voirie entièrement.

Sur le budget annexe Eau, l'augmentation des tarifs a permis de dégager plus de 2 millions d'Euros. Il est désormais temps d'accélérer le processus de rénovation du réseau sans quoi cette augmentation n'aurait aucun intérêt. Le budget Déchets ménagers est dans le rouge, vous l'avez dit. L'augmentation de la TGAP met une grosse pression pour changer les usages et pour que les collectivités trouvent des solutions pour réduire les déchets. Ce n'est pas une question facile à résoudre, cela dépend du comportement des gens, des moyens que l'on met, et il y a toujours une part résiduelle de déchets que l'on ne parvient pas à traiter. C'est un problème national. Je vous remercie.

M. GEST : Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Bonsoir à tous, bonsoir Monsieur le Président. Alors, je ne vais pas reprendre nos arguments posés au moment du DOB ou du budget, mais je les rappelle quand même. Pour nous, il y a un trop haut niveau d'investissements, avec des choix qui ne sont pas les nôtres, et cela au détriment d'un fonctionnement devenu étriqué. Alors, la dernière commission Finances a eu lieu le 21 juin. Il y avait canicule, Fête de la Musique, comme décor, mais aussi une délocalisation dans la salle des Commissions, qui m'est apparue plus propice à des échanges entre conseillers que la grandeur et la solennité de cette salle. Une commission Finances Ville d'ailleurs s'y était déroulée pour travailler sur le budget annexe Stationnement, et j'avais trouvé ça instructif, productif, voire même indispensable. La situation du budget annexe Déchets demande, avant l'élaboration du prochain budget, sans doute de se réunir dans les mêmes conditions. Alors musique et canicule en moins ce serait pas mal. Parce que si votre majorité vous fait confiance, nous, on aimerait comprendre parfois plus en détail ce qu'il se passe. Je pense que ça, vous l'exposez dans vos différents bureaux, mais on se trouve un peu orphelins de certaines infos. Mais vous pouvez sans doute dès ce soir nous évoquer vos pistes de travail envisagées pour équilibrer ce budget annexe Déchets sans nuire aux services attendus par les habitants. Parce qu'aujourd'hui votre solution sur ce budget, c'est une hausse de la taxe qui est demandée aux habitants de la collectivité pour compenser les dépenses plus élevées et qui ne sont pas forcément de votre fait. Mais avec des ouvertures au public plus restrictives, pour atténuer vos charges de personnel, vos solutions nous apparaissent envisagées trop à court terme. Donc c'est une proposition que l'on vous fait d'avoir un travail plus profond sur ce budget annexe. Merci.

M. GEST : D'autres interventions ? Non. Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Je ne peux pas laisser dire à Madame DESBUREAUX qu'au fond nous avons pris l'argent auprès des contribuables et de façon inconsidérée, injuste, et en allant taper à chaque fois que l'on pouvait taper. Vraiment, c'est une falsification de la réalité qui me paraît insupportable. Quelques éléments pour illustrer que vos propos ne répondent pas du tout à la réalité. Par

exemple, l'activité des services en 2022 a généré en recettes 11,9 millions d'Euros, c'est-à-dire que nous n'avons même pas, et de très loin puisqu'il manque 1,8 million d'Euros, nous n'avons même pas rattrapé le niveau de recettes d'activités des services que nous avons en 2019. Alors si vraiment nous avons augmenté la facturation de nos services comme vous semblez l'indiquer, eh bien forcément nous aurions rattrapé, et même dépassé, les recettes d'activités des services. Je vous invite tout simplement à regarder les chiffres qui vous ont été communiqués.

Quant à la question de l'augmentation de la fiscalité, vous dites au fond que toutes les communes n'avaient pas les moyens de baisser leur propre fiscalité auprès de leurs habitants. Sans doute, et loin de moi la volonté de porter un quelconque jugement sur les choix faits par les communes. Je rappellerai simplement que quelle que soit la situation de la commune, quelle que soit la situation de la commune, chaque commune a reçu une dotation de solidarité communautaire, et que pour 24 communes sur 39, je dis 24 de mémoire mais c'était au moins cela, pour 24 communes sur 39, la DSC correspondait très exactement au montant qui allait être demandé en plus aux habitants. Ce qui veut dire que les communes auraient pu, sans altérer en rien leur équilibre budgétaire... ces 24 communes-là auraient pu, sans jamais altérer leur équilibre budgétaire, baisser d'autant la fiscalité de leurs habitants. Donc, Madame DESBUREAUX, ce que vous avez indiqué est faux de bout en bout. Il y a des choix communaux que je respecte parfaitement, mais vous ne pouvez pas travestir la réalité au point que vous venez de le faire.

Et puis, quant à la question des investissements, je souris en constatant que vous considérez qu'il y a trop d'investissements, ou plutôt qu'il y en a trop peu, puisque vous avez dit qu'on a restreint la question des investissements, tandis que Monsieur VOULMINOT, pour sa part, considérerait qu'il y avait trop d'investissements. Alors peut-être, et c'est ce que l'on répond dans ces cas-là, quand on est entre les deux, on est dans la vérité. Simplement, je vous indique et je vous demande de constater, parce que c'est une remarque qui a été faite à plusieurs reprises et il me semble que l'on peut la partager parce que, vraiment, elle est réelle et elle concerne l'ensemble des collectivités de ce pays, c'est que l'année 2020 a été une année, comme chacun le sait, particulière, et évidemment elle a retardé le rythme habituel des investissements. Et là où en général les deux premières années d'un nouveau mandat marquent une pause des investissements, eh bien, en réalité, on a un an de décalage par rapport à cette pause. Cela n'a rien d'extraordinaire, et c'est comme ça. Encore une fois, on constate cela pour toutes les collectivités.

Quant à la question du budget annexe Déchets ménagers, je pense, Monsieur le Président, que vous allez apporter des précisions. Voilà, les mesures, on en a discuté ici, elles sont connues, il faut qu'on soit vigilants, on continue à travailler. Je regrette simplement que Monsieur VOULMINOT considère que les conditions de travail de la Commission des finances ne sont pas bonnes. Je le regrette d'autant plus que dans ce cas-là, il faut le dire au moment de la Commission des finances. Voilà. Et en tout cas, c'est vrai que les conditions de la salle des commissions ne sont pas extraordinaires, mais il y a des travaux, on le sait bien, dans cette partie, c'est tout à fait ponctuel. Et même si ce n'est pas extraordinaire, même s'il y a la Fête de la Musique, bon, eh bien on essaye quand même de travailler dans les meilleures conditions possibles et, en tout cas, je pense que vous pourriez au moins le reconnaître, tous les éléments sont mis à disposition, et c'est naturel d'ailleurs, il n'y a pas à s'en féliciter particulièrement, mais il ne faut pas dire le contraire, il ne faut pas sembler dire le contraire. Tous les éléments sont mis à disposition de tous les conseillers pour qu'ils puissent poser toutes les questions et avoir toutes les réponses qui leur semblent utiles pour comprendre les comptes qui leur sont présentés.

M. GEST : Monsieur VOULMINOT pour une précision sans doute.

M. VOULMINOT : Très rapide. C'est l'inverse, la salle des commissions me semble sacrément propice au travail puisqu'il n'y a pas une distance qui s'installe avec notre Président. Donc, je trouve ça

plutôt convivial et voilà. Et pour ce qui est des... bien sûr, il n'y a aucun document... la demande, d'ailleurs, a été faite en commission. Je rappelle qu'en Commission des finances Métro j'ai demandé la possibilité de mettre en place des commissions ad hoc sur des budgets annexes pour que l'on ait, nous, plus de précisions, parce que le temps est contraint et ce n'est pas en deux heures ou trois heures de Commission des finances qu'on peut aller parfois au fond des choses ou poser des questions. Et dans ces conditions ad hoc, par exemple sur le stationnement, les services étaient présents et je pense que c'est quand même intéressant aussi d'avoir des échanges avec les services sur des sujets comme ceux-là. Voilà, c'est tout, il n'y a pas de polémique à avoir là où il n'y en a pas.

M. MERCUZOT : Dont acte. Je m'étais mépris sur vos propos et l'intérêt de cette salle, c'est que même si la distance physique est un peu moins lointaine, au moins on a des micros, parce que ce n'est pas toujours terrible là-haut, mais bon, voilà, dont acte. Merci de cette précision.

M. GEST : En tout cas, Monsieur VOULMINOT, je tiens à vous dire qu'on n'y est pour rien sur la canicule, je n'ai pas de pouvoir sur ce domaine-là. Voilà.

Deux mots sur l'eau et sur les déchets. Sur l'eau parce que la presse s'est fait l'écho d'un article paru dans le journal "Que choisir" parlant des rendements, puisque c'est l'appellation contrôlée, des rendements de nos canalisations d'eau. Ce n'est pas la première fois que ce sujet vient sur le tapis, et nous savons pertinemment, nous ne nous en sommes jamais caché, que nous avons sur ce plan-là de gros progrès à faire. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision, je le répète une fois de plus, avant les municipales... ce n'est pas courant que l'on prenne une décision de cette nature juste avant une échéance... d'augmenter le prix de l'eau, sans votre soutien. Nous l'avons augmenté plusieurs fois pour nous donner les moyens d'intervenir, parce que toutes les équipes précédentes avaient privilégié le maintien d'un prix de l'eau extrêmement bas - je dis bien extrêmement bas, puisque 3,40 au lieu de la moyenne des Hauts-de-France à 4,50, effectivement c'était extrêmement bas. En privilégiant un prix très bas, nous n'avons pas suffisamment de moyens pour entretenir convenablement et modifier les canalisations. Et ce d'autant plus que depuis des années, l'Etat a souhaité que nous changions les canalisations en plomb parce que le saturnisme nous menaçait. Je n'ai vu nulle part, ni ici ni ailleurs, le moindre début de saturnisme. Par contre, ce que j'ai vu, c'est les additions que cela a entraîné en ce qui concerne les modifications, le remplacement de canalisations, de jonctions en plomb remplacé par un matériau moins solide en plus, qui occasionne d'autres fuites d'eau. Maintenant, bien évidemment, je partage... je crois que c'est Madame DESBUREAUX qui l'a dit... bien évidemment, si vous l'avons fait, c'est pour augmenter très sensiblement... j'espère que vous ne viendrez pas nous reprocher de gêner la circulation avec des travaux parce que c'est justement pour remettre ce niveau de rendement correct. J'en profite pour signaler que, contrairement à ce qui est dit dans "Que choisir" et qui a été relayé dans d'autres organes de presse, il n'y a pas de norme légale de rendement. Ça n'excuse absolument pas quand on est à 30% d'eau perdue dans la nature, et d'autres vont jusqu'à 35%, ce n'est pas réjouissant du tout, surtout dans une période où il faut protéger la ressource en eau. J'espère toujours que des journaux, comme les journaux de consommateurs qui se veulent paraît-il, particulièrement bien informés, ne présentent pas des erreurs majeures comme celle-là. Et en plus, ça devient un marronnier cette affaire. Et bien évidemment, quand bien même vous augmentez le prix de l'eau et que vous commencez à faire des efforts et faire davantage de travaux, ce n'est pas en deux ans qu'on récupère les choses, ce n'est pas vrai. Donc voilà. Très bien, ça fait vendre du papier, tant mieux pour "Que choisir", mais enfin quand même, je tenais à donner cette précision.

Sur les déchets, ce qu'il faut rappeler une fois de plus, parce que c'est quand même ça qui est à l'origine de nos difficultés, c'est l'augmentation de la TGAP décidée par l'Etat. Passer de 20 € la tonne à 65 € la tonne de déchets ultimes, c'est ça qui est à l'origine de nos difficultés financières.

On comprend la philosophie, bien sûr, parce qu'il faut envoyer le moins de déchets ultimes possible, c'est ce que nous faisons d'ailleurs cette année grâce à l'accord que nous avons avec notre usine de méthanisation, et il y aura de nombreuses tonnes, des milliers de tonnes de déchets qui n'iront pas cette année en déchets ultimes puisque c'est un accord que nous avons passé lors du renouvellement de la DSP. Bon, mais pour autant, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Je veux bien supporter toutes les critiques du monde, mais quand la cause essentielle n'a rien à voir avec la gestion que nous avons faite des déchets ménagers, voilà... C'est la raison pour laquelle, évidemment aussi, nous avons à un moment donné décidé de baisser la taxe. Donc, quand j'entends dire que la taxe augmente alors qu'elle est simplement revenue au niveau de ce qu'elle était en 2018, je pense aussi que c'est une façon de présenter les choses limite malhonnête, limite malhonnête. Donc voilà, nous allons maintenant faire des économies. Mais je ne doute pas un instant que nous allons pouvoir compter sur votre soutien massif et même pour nous proposer des économies. Je les attends. Je veux bien faire des réunions pour ça, mais je vous attends au tournant, je vous le dis tout de suite. Parce que, effectivement, quand on est élu, il faut avoir un peu de courage. Et les économies, on va en faire, et il ne faudra venir dire : oh là là, on a fermé un matin une déchetterie. Non, il faut être capable d'assumer des corrections par rapport à ce qui se faisait, que personne d'autres d'ailleurs en France ne faisait, personne d'autre n'ouvrait ses déchetteries 7 jours sur 7, personne. Il faudra que l'on ait effectivement des mesures d'économies pour pouvoir retrouver un niveau de budget convenable, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Voilà ce que je tenais à préciser avant de mettre aux voix le compte de gestion.

7 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2022. APPROBATION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2022. APPROBATION.

M. GEST : Je donne maintenant la présidence à Patrick DESSEAUX, lui prêter plutôt la présidence le temps que vous vous exprimiez sur le compte administratif.

Monsieur le Président quitte la séance qui est alors présidée par Monsieur DESSEAUX.

M. DESSEAUX : Bien, me voilà président. Je mets donc le compte administratif 2022 aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS, Mme DESBUREAUX ont voté contre.

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA se sont abstenus.

Mme NOUAOUR n'a pas pris part au vote.

M. DOMISE (pouvoir à M. GEST) n'a pas pris part au vote, M. GEST ayant quitté la séance.

Monsieur le Président revient en séance.

M. DESSEAUX : Très bien, Monsieur le Président, nous vous remercions pour cette très bonne gestion puisque ce compte administratif est voté à la majorité.

M. GEST : Merci, Monsieur le premier Vice-président. Je vais maintenant mettre aux voix le point 9, qui n'a pas été présenté. Benoît, tu veux bien présenter l'affectation des résultats ?

M. MERCUZOT : Vous deviez être un peu distrait, Monsieur le Président, puisque j'ai indiqué...

M. GEST : Excuse-moi. C'est tellement bon que je demandais une seconde audition. Donc je vais mettre aux voix l'affectation des résultats.

9 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2022. AFFECTATION DES RESULTATS.

ADOPTÉ

Observations :

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS, Mme DESBUREAUX ont voté contre.

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA se sont abstenus.

Mme NOUAOUR, absente de la salle au moment du vote, n'a pas pris part au vote.

10 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. ETAT DES TRAVAUX MENES DU 1ER JUIN 2022 AU 31 MAI 2023.

M. MOLLIENS : Monsieur le Président, chers collègues, l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales précise que le Président de la Commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. C'est pourquoi je vous rends compte ce soir de cette activité.

Pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023, la CCSPL a été convoquée à trois reprises et a pu à chaque fois se réunir valablement. Réunie le 20 septembre 2022, la Commission a examiné le rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement au titre de l'année 2020 et en a pris acte.

Lors de la réunion du 24 janvier 2023, la SAS Pavillon & Co a présenté son rapport d'activités pour l'année 2021, s'agissant de la restauration du parc zoologique. Les membres de la commission en ont pris acte, tout comme ils ont pris acte des rapports annuels présentés par le délégataire du service public de l'exploitation de réseau de transport urbain de l'agglomération amiénoise au titre des années 2019, 2020 et 2021.

Enfin, la réunion du 7 mars 2023 a été l'occasion d'examiner le rapport annuel d'activité du centre aquatique Aquapôle pour l'année 2021. Il en a été pris acte également.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas de vote ? Si, il y en a un. Ah bon, pour une fois j'avais raison. Vous mettez le doute dans mon esprit, Carole. Donc, nous prenons acte de ce rapport présenté par Alain MOLLIENS.

DONT ACTE

11- ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS-DE-FRANCE. REQUALIFICATION DU CHU NORD. APPROBATION DU CADRE TYPE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'IMMEUBLES ET DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE.

M. GEST : Afin de faciliter la réalisation du projet de requalification de l'ancien Centre Hospitalier Nord à Amiens, l'Etablissement Public Foncier (EPF) Hauts-de-France, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens souhaitent associer leurs compétences et leurs moyens afin de mettre en place un

partenariat s'inscrivant dans le cadre de leurs orientations stratégiques et compétences respectives.

Je vous propose donc d'approuver la convention opérationnelle tripartite qui définit précisément les engagements des parties en vue de la réalisation de ce projet, et plus précisément encore, qui décrit la nature et la stratégie de l'intervention opérationnelle de l'Etablissement Public Foncier, le bilan financier, le périmètre et le calendrier de l'opération menée par ce dernier.

Amiens Métropole prendra en charge le différentiel entre le prix de vente du foncier à céder à l'Etat pour le projet BnF et le prix de revient de la part travaux.

Il convient également d'approuver le cadre-type de la convention de mise à disposition d'immeubles appartenant à l'EPF Hauts-de-France, dans l'hypothèse où la collectivité souhaiterait occuper certains bâtiments non destinés à être démolis durant la période de portage du foncier par l'Etablissement Public Foncier

Y a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie.

M. DECAVE : Une simple question, Monsieur le Président, parce que je pensais avoir compris en Commission des finances, mais en relisant la délibération, j'ai un doute. Sur le coût pour la collectivité du coût de cette opération, et quand vont intervenir les paiements. Dans la convention, je n'ai pas bien compris, il y a 2026, 2027, 2028.

M. GEST : Le coût d'achat au CHU, c'est 12 millions, mais comme je l'ai indiqué, Amiens Métropole prendra en charge le différentiel entre ce prix de vente et le prix de revient de la part travaux. Donc, aujourd'hui, je ne peux pas vous le donner, par définition. Alors, ça peut paraître un peu compliqué parce qu'il y a l'intervention de l'EPF qui prend en charge une partie du désamiantage, un certain nombre de choses, et puis c'est recalculé ensuite de façon à ce que ça corresponde à ce que je vous ai indiqué, à savoir la différence entre le prix de vente... ça, on le connaît, on a trouvé un accord avec le CHU... et le prix de revient de la part travaux.

D'autres questions ? Non. Donc je mets aux voix la délibération n° 11.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - DREUIL-LES-AMIENS, PISSY, SAINT-FUSCIEN. DENONCIATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE CERTAINS EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS. AVENANTS AUX CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT.

M. GEST : L'extension progressive de la communauté d'agglomération a entraîné le transfert de biens communaux au profit d'Amiens Métropole. Des modifications et précisions successives ont permis de mieux cibler les équipements relevant de l'intérêt communautaire, notamment dans le cadre des compétences sport et culture. A ce jour, certains biens ne sont plus affectés à ces compétences et nécessitent d'être dénoncés, ayant également pour incidence de modifier les conventions de remboursement signées avec les communes concernées.

C'est pourquoi, pour la commune de Dreuil-lès-Amiens, je vous propose de dénoncer l'intérêt communautaire pour le bâtiment qui abrite la fanfare, celle-ci n'étant plus en activité et ne pouvant être rattachée à la compétence culture. Je vous propose également de constater la disparition des activités arts plastiques et école de musique. Ainsi, il convient de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention de remboursement du 17 février 2020.

S'agissant de la commune de Pissy, je vous propose de constater la disparition de l'activité bibliothèque, d'abroger la convention d'occupation du Domaine Public du 16 janvier 2020, celle-ci n'étant plus ouverte au public. Un avenant n° 3 à la convention de remboursement du 7 juin 2005 doit être approuvé et signé.

Concernant la commune de Saint-Fuscien, le transfert de biens comprenait l'activité de tennis de table, mais le club a cessé son activité au premier trimestre 2023. Il est proposé de ne pas dénoncer l'activité « Tennis de table », mais de simplement suspendre les remboursements le temps que le local soit à nouveau utilisé, la commune recherchant actuellement un entraîneur pour permettre la reprise de cette pratique.

M. GEST : Voilà les points sur lesquels nous voulions faire quelques corrections. Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je dois dire que cela se fait, d'ailleurs, avec l'accord des maires des communes concernées.

13 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATION D'AMIENS METROPOLE. ANNEE 2023. CONVENTION.

M. GEST : Le point 13 concerne l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois. Je vous propose de verser une somme de 279 018 € à l'ADUGA au titre de la participation financière de la collectivité (c'est sa contribution membre) pour l'année 2023.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

. ADOPTE A L'UNANIMITE

Observation :

M. RIFFLART n'a pas pris part au vote.

14 - AMIENS. AMSOM HABITAT. AMENAGEMENT DU SECTEUR PIGEONNIER. NPNRU. AUTORISATION DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

M. GEST : Dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'Amiens Métropole et dans un objectif de reconquête globale du cœur du quartier Nord, une opération d'aménagement sur le secteur du Pigeonnier implique la démolition de 3 immeubles de logements en locatifs sociaux, à savoir le Grand Mozart, propriété de Clésence, le Grand Messenger et le Grand Couperin, propriétés de l'AMSOM Habitat. Les emprises ainsi libérées seront destinées à la réalisation du nouveau quartier, composé majoritairement d'une offre de logements en accession à la propriété et d'une activité économique pour laquelle la prospection est actuellement en cours. En collaboration avec le groupe de maîtrise d'œuvre ATTICA-MAUGNARD, plusieurs scénarii de reconstruction du secteur ont été émis par l'AMSOM Habitat et des îlots seront ainsi constitués non seulement de fonciers propriétés de l'AMSOM, mais également de parcelles appartenant à Amiens Métropole ou à la Ville d'Amiens.

Pour permettre la mise en œuvre de l'opération, l'AMSOM Habitat a proposé d'acquérir environ 1 125 m² auprès de la communauté d'agglomération moyennant l'Euro symbolique, dont les principes ont été déjà entérinés par un avenant à la convention de groupement.

S'agissant du calendrier de ces opérations et compte-tenu de leurs enjeux à l'échelle du quartier, la convention NPNRU a déterminé un démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2024 avec, en sus, les livraisons attendues pour les 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2026.

Aussi, je vous propose d'autoriser l'AMSOM à déposer toutes demandes d'autorisations administratives d'urbanisme sur les parcelles indiquées dans la délibération et situées rues Maurice Ravel, Messenger, Couperin et avenue de la Paix. L'AMSOM envisage, en effet, un dépôt des permis de construire fin juin-début juillet 2023 et le lancement d'un marché de travaux pour l'automne, permettant ainsi le respect du calendrier et des engagements fixés par la convention NPNRU. En outre, préalablement à toute opération de cession et à l'obtention de ces permis de construire, je vous propose d'approuver les principes de désaffectation de ces terrains et leur déclassement du domaine public.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Oui, Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est juste une explication de vote pour laquelle on a fait court sur le Conseil municipal et on est un peu restés sur notre faim dans la réponse que nous a apportée Madame le Maire, même si on l'a comprise. Donc, je vais prendre un peu le temps d'expliquer les interrogations que l'on a, puisque l'on en a, et c'est notre rôle en tant que groupe d'opposition de se poser des questions, et puis de partager ces interrogations.

La question, c'est : pouvait-on faire autrement ? C'est vrai que ce sont des formes urbaines qui ne correspondent absolument plus, plus adaptées aux logements collectifs de qualité que l'on attend. Pour autant, est-ce que des maisons individuelles sont la solution ? C'est la question qui se pose, mais creusons un petit peu.

480 logements, reconstruction de 117 logements dont 89 maisons en accession à la propriété avec une minorité de logements collectifs. Donc, on a eu la réponse de Madame le Maire, c'est la convention qui nous donne une autorisation de minorité de logements collectifs, et on ne peut pas reconstruire de logement social au même endroit. On imagine effectivement, peut-être difficilement, des promoteurs très intéressés pour refaire du logement privé, puisqu'on aurait pu l'imaginer à cet endroit-là, encore que les habitants d'Amiens Nord sont demandeurs de logements collectifs de qualité justement. Même si ces maisons en accession rencontrent un franc succès, c'est vrai que c'est un type d'urbanisation qui nous semble disproportionné, en tout cas dans le nombre qu'il y a par rapport aux reconstructions, et consommateur de foncier. Maintenant, un autre aspect qui nous interroge et qui a dû aussi vous interroger, c'est que finalement ces bâtiments, Couperin, Mozart, Messenger, avaient la spécificité, en fait, d'être les loyers les moins chers de la métropole. Parce que le loyer est indexé à l'âge des bâtiments, et donc, c'était un vivier de loyers peu chers. Par conséquent, l'offre nouvelle d'accession à la propriété ne correspond certainement pas à toutes les 120 familles de Couperin qui, pour majorité, ont été proposées d'être relogées aujourd'hui ailleurs, ou pour certaines un peu plus loin dans le quartier Nord. La majorité d'entre elles souhaitent sincèrement être relogées dans leur quartier mais, bon, si on réfléchit sur le loyer, un certain nombre d'entre elles doivent se déplacer sur Etouvie, sur Pierre Rollin où les loyers exercés par Clésence sont bien plus chers, avec, des fois, pas la possibilité d'aller sur les quartiers Sud parce que, encore une fois, le loyer est indexé sur l'âge des logements. Donc, sur les quartiers Sud, logements très récents, loyers plus élevés.

Voilà un petit peu ces situations de déracinement qu'on imagine pour certaines familles, une situation fortement complexe, évidemment, ou pas forcément propice à une renégociation de la convention ANRU. Maintenant, voilà, on aurait préféré des solutions de démolition partielle, avec rénovation partielle de ces barres comme cela avait été proposé par certaines équipes de maîtrise d'œuvre qui n'ont pas été retenues pour agir sur le quartier Nord.

Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. GEST : Merci. D'autres interventions ?

Quelques mots pour vous répondre, Monsieur PRADAT. Effectivement, nous avons déjà eu ce débat lors du Conseil municipal de la semaine dernière, et notamment le débat justement sur le type de logements. Et on a eu l'occasion de vous dire, un certain nombre d'entre nous d'ailleurs, qu'il fallait aussi faire avec la volonté de nos concitoyens. Et nos concitoyens aspirent à des maisons individuelles. Alors, on sait bien qu'aujourd'hui, pour limiter la consommation de foncier, il y a lieu de faire en sorte de penser plutôt collectif qu'individuel, mais s'ajoute à cela, comme vous l'avez-vous-même rappelé, ce que Brigitte FOURÉ vous avait indiqué la semaine dernière reste vrai, c'est que nous n'avons pas la possibilité, lorsque nous discutons avec l'ANRU sur la démolition de logements collectifs, de reconstruire sur le lieu même une forme de logements assez identiques. Donc, cela fait deux raisons. Une qui est, j'allais dire, le règlement, et une autre qui est de répondre à l'aspiration de nos concitoyens. J'ai eu l'occasion de le dire la semaine dernière, je ne crois pas qu'on puisse gouverner un pays durablement en étant toujours à l'opposé de ce que ses habitants attendent. Et donc, sur cette problématique du logement, nous aurons très probablement dans les années à venir, en raison de l'évolution vers du collectif, des difficultés à faire comprendre cela aux populations.

La deuxième correction légère, ce ne sont pas les locations les moins chères d'Amiens. On me signale, et Brigitte FOURÉ connaît ça par cœur, que les bâtiments Cordonnier, Saint-Just sont moins chers. Donc, ce n'est pas ça. Et puis ce qui est très important, c'est de prendre en compte le reste à charge. Alors, le reste à charge, déduction faite de l'APL, d'une part, mais aussi en tenant compte des charges qui diminuent avec la nouvelle qualité des constructions que nous avons. On pense beaucoup à ça, rassurez-vous, pour reloger les personnes, et AMSOM a déjà démontré antérieurement sa capacité justement à reloger des personnes alors que l'ensemble de ces trois barres représente 480 logements. Donc on sait bien que c'est une opération importante, mais que nous sommes en mesure d'assumer dans un certain nombre d'autres constructions qui existent dans la ville ou qui vont se dérouler.

J'ai vu que Pascal RIFFLART souhaitait dire un mot.

M. RIFFLART : Oui, Monsieur le Président, un petit mot en effet parce qu'on a tendance, je pense, à un peu trop dramatiser ce sujet en matière d'urbanisme. Si on s'attache plus aux réalités, je crois qu'en effet il y a un modèle, qui est le modèle du pavillon, qui reste plébiscité quand même par nos concitoyens. C'est vrai que c'est difficile d'aller contre cette volonté, et puis c'est vrai que ça peut aussi s'expliquer dans une recherche de qualité de vie. Je pense que c'est une réalité incontestable. D'un autre côté, on a d'autres paramètres. Le coefficient d'occupation des logements est en train de dégringoler à la vitesse grand V. Là, on est à 1,8 personne par logement, on va tranquillement vers 1,6 dans notre région. Sur Paris, on est presque à 1. C'est-à-dire que la vocation naturelle à occuper un pavillon, avec l'évolution sociétale, avec aussi une croissance de population qui n'est pas énorme, ça va être tôt ou tard finalement une stagnation des pavillons pour plutôt aller sur des logements beaucoup plus petits et collectifs puisqu'il n'y aura plus qu'une personne, ou 1,2 ou 1,3 personne par logement. Donc ça, c'est une réalité statistique. Evidemment la vision qu'on a d'un PLU est toujours à court terme, mais je pense qu'il y a tellement de réserves foncières dans nos villes qu'on se pose de fausses questions. Je pense qu'il ne faut pas priver les gens de leur rêve pavillonnaire, je crois que ça reste quand même un modèle qui est plébiscité, et je pense qu'il ne faut pas non plus empêcher les gens d'être vers cette quête un peu du bonheur.

Deuxième petit point aussi, j'en profite, sur l'artificialisation des sols parce que c'est le pendant. Bien sûr qu'il faut arrêter d'artificialiser, je crois qu'il y a un consensus là-dessus. Bon, il y a plein de

paramètres, mais on trouvera des solutions sur le développement économique, sur le logement. Maintenant, il faut aussi peut-être être un petit peu réaliste. Il y a des terres agricoles qui ont peu de valeur ajoutée, il faut le dire aussi, et c'est aussi une tendance. Il y a des terres agricoles qui amènent peu de choses. Si on superpose finalement les conséquences que peut avoir finalement une incapacité à se réindustrialiser, une incapacité à croître sur le plan économique, une incapacité à faire jouir de ce bonheur auquel aspirent un certain nombre de gens par leur pavillon, je pense que l'on va se tromper de société, qu'on ne va pas forcément être dans le bénéfique. Donc, bon, tout ça va se mettre en place tout doucement. Je pense qu'en effet, il faut se convaincre de la nécessité de cette transition écologique, c'est certain, mais après, ne sombrons pas trop dans une illusion un peu trop pessimiste et négative d'une réalité qui est tout à fait différente.

M. GEST : Bien, je vais mettre aux voix ce rapport. C'est quoi votre vote Monsieur PRADAT ?

M. PRADAT : Non, mais j'apprécie souvent les interventions de Pascal RIFFLART et c'est vrai que c'est un débat que l'on va continuer à avoir. Effectivement, je ne pense pas qu'on ait une vision pessimiste de la situation. Nous aussi on est consterné parfois des choix qui sont faits, et on est totalement réaliste, quand on voit l'accroissement et la succession de phénomènes climatiques. Il y avait un glaciologue ce matin encore à la radio qui nous a expliqué que ça allait dix fois plus vite, que la banquise il n'y en aurait plus en été, etc. Bon, on ne va pas polémiquer, et ce n'était pas une réponse à ma question mais ça reste passionnant, et on continuera à en discuter, on s'abstiendra parce que, forcément, on se pose des questions. La question c'est : comment on aurait fait ? On aurait peut-être fait un peu différemment. Vous avez vos choix, vous les assumez, c'est bien, voilà.

M. GEST : Vous aussi, et vous allez même jusqu'à reprendre la parole alors que je vous avais juste posé la question de savoir ce que vous aviez voté.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

15 - ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION. ASSOCIATION ETOILE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE LONGUEAU (ESCL OMNISPORTS). SUBVENTION. 2EME REPARTITION. ANNEE 2023.

M. GEST : Le point 15, c'est l'association Etoile Sportive des Cheminots de Longueau. Dans le cadre du soutien aux associations pour l'organisation d'actions présentant un intérêt public local, permettant de valoriser la communauté d'agglomération et de la rendre plus attractive en attirant un nombre important de visiteurs, je vous propose d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Etoile Sportive des Cheminots de Longueau (ESCL Omnisports) qui prévoit pour son centenaire - c'est pour ça que c'est exceptionnel - de retracer l'histoire du club qui a dû s'adapter à son environnement social, politique, économique et de faire découvrir ou redécouvrir les sports qui y sont pratiqués. Ainsi, un challenge familial sera organisé le 1^{er} juillet à la Plaine des sports de Longueau, et, en septembre 2023 sera proposée une exposition de photos, de témoignages ainsi qu'un rallye découverte.

Cela suscite-t-il des interrogations, des remarques ? Non, donc je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - ASSOCIATION LES DEUX RIVES. SUBVENTION. ANNEE 2023.

M. GEST : Le point suivant est un dossier classique, c'est l'association des Deux Rives. Afin de renforcer nos coopérations avec le Maroc, et plus particulièrement une région du Maroc, Amiens Métropole poursuit son implication dans le projet franco-marocain soutenu par le MEAE avec l'étroite collaboration de l'association Les Deux Rives et son partenaire local CECODEL. Notre collectivité propose un programme d'actions en faveur du développement des politiques de gestion des déchets dans la province de Nador. Il s'agit notamment de poursuivre la campagne de sensibilisation des citoyens au système de collecte des déchets et de lutter contre le gaspillage alimentaire. Des actions sont également menées dans les écoles pour sensibiliser dès le plus jeune âge au tri des déchets, et plus généralement à la préservation de l'environnement.

Dans le cadre de la 11^{ème} édition des journées culturelles des Deux rives à Amiens, et afin de mener la poursuite de ce projet, je vous propose d'attribuer à l'association franco-marocaine Les deux rives une subvention de 14 000 €. Et je dois dire que les progrès à faire en matière de déchets là-bas sont bien plus importants que ceux que l'on constate ici, et il va falloir qu'ils s'y collent vraiment, et on les aide pour ça.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire lors de notre précédente séance, nous allons, ce soir, aborder un certain nombre d'autorisations de programme. Les vice-présidents qui ont plusieurs dossiers les présenteront conjointement. Il s'agira pour chacun de ces dossiers, d'approuver les opérations d'investissement au titre de la PPI 2022-2026 et l'affectation de crédits de paiement pour l'année 2023. Je serai également autorisé à solliciter tous les cofinancements potentiels auprès des financeurs éventuels.

17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STRATEGIE FONCIERE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

M. GEST : La première autorisation de programme que je vous présente concerne les opérations d'acquisitions foncières nécessaires pour mettre en place des projets de recomposition foncière, de préservation d'espaces naturels ou agricoles, de réserves foncières pour un montant de 700 000 € en 2023.

Je sou mets donc au vote le point 17. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, juste un rappel, pour les autorisations de programme, je ne prendrai pas part au vote.

M. GEST : C'est noté.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX ne prend pas part au vote.

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION ET DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE ECLAIRAGE PUBLIC. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

M. DESSEAUX : Le point 18 concerne la modernisation et le déploiement de la politique de l'éclairage public, les dépenses de 2022 se sont élevées à 273 879 €. En 2023, je vous propose d'affecter 1 200 000 € pour financer le remplacement des lanternes sodium par des lanternes à LED et pour la suppression, notamment, du mobilier d'éclairage public sur l'emprise du barreau Sud hors agglomération.

19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TOTEMS ENTREE DU TERRITOIRE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023

M. DESSEAUX : Le point 19 concerne les Totems qui seront situés aux entrées du territoire. Il s'agit de financer une étude de définition des emplacements et de leur nature, réalisation et pose en 2023 et 2024. Les crédits nécessaires en 2023 s'élèvent à 272 000 €.

20 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME. ENTRETIEN ET USAGE DES ESPACES PUBLICS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

M. DESSEAUX : Pour le point 20, il s'agit de trois autorisations de programme pour un montant total de 6 393 200 € en 2023, à savoir :

- 2 000 000 € pour le gros entretien des voiries d'intérêt communautaire ;
- 2 963 200 € pour la création et la modernisation de l'espace public ;
- 1 430 000 € pour le gros entretien des voies & parkings zones activité.

M. GEST : Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix les trois dossiers successivement.

Sur le point 18 - Autorisation de programme. Modernisation et déploiement de la politique éclairage public. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX ne prend pas part au vote.

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ) M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Sur le point 19 - Autorisation de programme. Totems entrée du territoire. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX ne prend pas part au vote.

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ) M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Sur le point 20 - Autorisations de programme. Entretien et usage des espaces publics. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX ne prend pas part au vote.

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ) M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

**21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRANSFORMATION DE LA BIBLIOTHEQUE LOUIS ARAGON
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

M. SAVREUX : Le point n° 21 concerne la rénovation de la bibliothèque Louis Aragon pour un montant de 200 000 € pour l'année 2023. Il s'agit ici de réaliser des études préalables pour la future transformation de la bibliothèque, mais aussi de réaliser des travaux d'urgence que l'on souhaiterait engager afin de pallier de graves problèmes d'infiltration et de fuites d'eau mais aussi pour répondre aux attentes du public en termes de surface exploitée, de développement numérique et d'animations socio-éducative.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX ne prend pas part au vote.

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ) M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

M. GEST : Deux dossiers pour Paul-Éric DÈCLE, le 22 et le 23.

**22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET JULES VERNE. AFFECTATION DES OPERATIONS
D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

M. DECLE : Le premier dossier concerne le projet Jules Verne. Il vous est proposé pour 2023 d'affecter 113 000 € de crédits de paiement : 13 500 € pour le parcours Jules Verne et 100 000 € pour les travaux et réaménagement muséographique et scénographique de la Maison de Jules Verne.

En ce qui concerne le point 23, il s'agit de Mégacité. Et donc il vous est proposé d'affecter 282 900 € de crédits de paiement, plus 263 100 € qui s'expliquent par le fait que des travaux, en 2022, n'ont pas pu être finalisés, il y a donc des crédits de paiement en 2022 à reporter sur 2023. Nous arrivons donc à un total de 546 000 € de crédits de paiement pour 2023 pour Mégacité.

M. VOULMINOT : Oui, c'est sur la délibération 22. Ce n'est pas la délibération qui nous pose problème, mais bien le montant de la statue. On déplore que Jules Verne n'ait pas choisi un bulot ou une crevette comme animal. On trouve qu'il y a des dépenses qui sont aujourd'hui indispensables, et celle-ci nous semble plutôt déplacée.

M. GEST : D'autres observations ? Non. Donc je mets aux voix le point 22.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX ne prend pas part au vote.

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ) M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX ne prend pas part au vote.

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ) M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

24 - SEUX. AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Il s'agit d'aménagement de la rue de la Croix.

Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement au sein de la commune de Seux, ainsi que la convention de fonds de concours à intervenir à hauteur de 22 500 €.

Il s'agit non seulement, aux abords de la mairie et de l'école, de créer un plateau surélevé au droit de l'accès à l'école pour apaiser la circulation et réduire la vitesse des véhicules, mais également de diminuer la pente en travers du trottoir, la rendant ainsi accessible. Il est aussi prévu de créer une place de stationnement pour PMR afin de clarifier l'intersection entre la rue de la Croix et la Grande rue et d'agréments d'espaces verts la chaussée aux abords de la mairie.

S'agissant de la gestion des eaux pluviales, le projet consiste en la création d'avaloirs supplémentaires pour limiter le ruissellement vers le n°21, et de procéder à un dérasement des accotements de la chaussée pour réduire les écoulements venant de la sortie de commune au droit du n° 28, là où un bordurage sera mis en place pour une meilleure canalisation des eaux.

Le coût prévisionnel de l'opération serait de 110 000 € TTC (90 000 € TTC pour l'aménagement au droit de l'école et 20 000 € TTC pour l'amélioration de la gestion des eaux pluviales).

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX s'est abstenue.

25 - VERS-SUR-SELLE. AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE CONTY. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement de la route de Conty située à Vers-sur-Selle, et plus particulièrement à l'entrée nord de la commune en provenance de Saleux jusqu'à la mairie. Une partie du tronçon a déjà fait l'objet de travaux d'aménagements de

réducteurs de vitesse et de travaux de réfection de la chaussée en 2021. Toutefois, la partie du tronçon située entre l'entrée nord et la mairie nécessite la création de 5 traversées piétonnes ainsi que l'aménagement des deux accotements avec la matérialisation d'un trottoir en rive Est et la végétalisation partielle de la rive Ouest.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 125 000 € TTC. Aucun fonds de concours de la commune n'est prévu pour cette opération. Je vous propose également d'approuver la convention technique et financière à intervenir avec le Département de la Somme, s'agissant de la Route Départementale n° 8, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Des questions ? Le soutien massif de Madame DESBUREAUX pour ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - TAUX D'AVANCEMENT DE GRADES. ANNEE 2003.

MME FOURE : Il s'agit du taux d'avancement de grades, comme chaque année, donc pour l'année 2023.

Conformément aux lignes directrices de gestion délibérées par notre collectivité et en application des dispositions du code général de la fonction publique, il convient de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois, par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Je vous propose donc d'approuver les taux présentés en annexe de la délibération sachant que les représentants du personnel qui siègent au CST, la nouvelle instance qui remplace le CT, ont une première fois émis un avis défavorable et qu'ils n'ont pas siégé lors de la réunion où le dossier avait été réinscrit. Je précise que c'est parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec le fait que l'on passe de 20 à 30% la partie de critères qui étaient laissés à l'appréciation des supérieurs hiérarchiques.

M. GEST : Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, une explication de vote. Donc, effectivement par rapport au rejet unanime de l'ensemble des organisations syndicales au premier CST, par rapport au refus de siéger au deuxième, il m'a été remonté qu'il y avait deux raisons. Qu'une partie des élus étaient en formation CSSCT, c'est le nouveau CHSCT, et qu'ils ne pouvaient être présents et que, surtout, aucune modification de fond du dossier n'a été présentée. Donc, ils estiment que le dialogue social n'était pas au rendez-vous. Donc je voterai contre.

M. GEST : Brigitte FOURÉ.

MME FOURE : Oui, un mot pour dire que vous savez que quand il y a un vote unanime défavorable de la part des organisations syndicales, on est obligé de convoquer une nouvelle fois le CST pour tous les dossiers qui doivent faire l'objet d'une délibération de notre assemblée. Or, nous étions enfermés dans des contraintes extrêmement importantes puisque si nous ne passions pas le dossier à ce Conseil d'Amiens Métropole, cela repoussait les avancements de grades de nos agents à une date ultérieure puisque, comme vous le savez, notre prochain CAM a lieu fin septembre. Donc ça veut dire que nos agents, pour ceux qui ont vocation à en bénéficier, n'auraient pas bénéficié de cet avancement de grade en temps et heure. C'est la raison pour laquelle, malgré les contraintes d'agenda, nous avons convenu de faire cette réunion supplémentaire vendredi dernier, de manière à ce que ce soit effectivement avant le Conseil

d'Amiens Métropole d'aujourd'hui. Si nous avons repoussé ce CST, ce nouveau CST, encore une fois, ce sont nos agents qui en auraient pâti.

M. GEST : Merci de ces précisions fort utiles. Donc je vais mettre aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. BAÏS et Mme NOUAOUR, M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, Mme DESBUREAUX ont voté contre.

M. THÉVENIAUD s'est abstenu.

27 - ASSOCIATION APREMIS. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL SOUS CONTRAT AIDE. CONVENTION.

MME FOURE : Amiens Métropole a souhaité poursuivre la collaboration initiée par la Ville d'Amiens avec l'association APREMIS en faveur de la prévention de la récidive et de la réinsertion des délinquants, des détenus et des sortants de prison. C'est l'acronyme du nom de l'association. Ce partenariat a été acté par délibération en 2017 pour une durée de 5 ans. Pour mémoire, la collectivité accueille au sein de ses services du personnel employé sous contrat aidé par l'association APREMIS.

Cette convention ayant pris fin le 5 juillet 2022 et afin de poursuivre cet engagement, qui s'avère bénéfique pour les personnes concernées, je vous propose d'approuver une nouvelle convention basée sur l'accueil de 95 personnes, soit 20 équivalent temps plein, sur un temps de travail de 20h hebdomadaires pour un montant de 56 840 € annuel.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28 - CENTRE DE GESTION DE LA SOMME. ADHESION AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES.

M. GEST : Il s'agit du Centre de Gestion de la Somme et l'adhésion au socle commun de compétences. En effet, depuis la loi du 12 mars 2012, un socle indivisible de compétences doit être mis en œuvre par les centres de gestion souhaitant faire bénéficier certains de leurs services aux collectivités non affiliées.

Le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Somme a voté en faveur du déploiement, dès le 1^{er} janvier dernier, de ce socle commun, se substituant aux conventions existantes. L'adhésion à ce socle comprend le secrétariat des instances médicales, une assistance non seulement juridique statutaire, mais également au recrutement, à la mobilité hors de la collectivité d'origine et à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite. Ce socle intègre aussi la possibilité d'avoir un avis consultatif dans le cadre de procédures de recours administratifs préalables obligatoires.

Aussi, je vous propose d'adhérer à ce socle commun de compétence pour une durée de 3 ans, renouvelable de manière expresse, moyennant le versement d'une cotisation annuelle représentant une part de 0,10% de la masse salariale relative aux emplois permanents.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur DECAVÉ.

M. DECAVE : Une simple explication de vote. Nous nous abstenons car dans les éléments qui ont été donnés en commission, notamment, il y a aujourd'hui un package minimum qui est proposé par le Centre de Gestion qui va au-delà de ce qui était précédemment demandé et on n'a pas idée des impacts que ça peut avoir en termes de transfert de compétences de la Métropole au Centre de Gestion, ou de tâches en tout cas. Donc, nous nous abstenons.

MME FOURE : Un mot pour vous dire que ce n'est pas un transfert de compétences, mais c'est, en fait, une cotisation qui est fléchée et qui nous amène à avoir des actions avec le Centre de Gestion.

M. GEST : Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

29 - CONVENTION C-1327 RELATIVE AUX ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE. AVENANT N°2.

MME FOURE : Il s'agit d'une convention relative aux actions menées dans le cadre du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), avenant n° 2. Régulièrement, je passe des délibérations sur ce sujet, et je vous rappelle que nous sommes assez exemplaires dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées puisque nous sommes bien au-dessus du pourcentage exigé d'une collectivité locale.

Le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique a une double mission. Il est chargé de collecter les sommes dues par les employeurs publics qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs en situation de handicap, et de favoriser et d'accompagner les politiques d'intégration et de maintien dans l'emploi des employeurs publics qui s'engagent.

Je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à cette convention permettant la prorogation de la convention pour une durée de 6 mois supplémentaires, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 inclus, permettant de respecter le principe d'annualité budgétaire comme le prévoit le code général de la Fonction Publique, de déployer pleinement l'ensemble des actions structurantes de la convention et de poursuivre les engagements en matière de recrutement, notamment dans la perspective d'un re-conventionnement. Cet avenant précise également les transferts de crédits des axes 1, 5 et 7 du plan d'actions vers l'axe 4 « Recrutement » d'un montant de 68 000 € permettant de financer les contrats d'apprentissage, notamment, et ce sans impacter le budget total du programme d'actions de 733 894 € qui reste inchangé. Et j'ajoute que c'est vraiment une aide importante que nous apporte ce fonds, une aide qui est liée au fait qu'il lui semble que nous sommes assez exemplaires.

M. GEST : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - RESTAURATION DES PERSONNELS D'AMIENS METROPOLE DANS LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES DU CROUS AMIENS PICARDIE. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME FOURE : Restauration des personnels d'Amiens Métropole dans les restaurants universitaires du CROUS Amiens Picardie, convention pour l'année 2023.

Je vous propose d'approuver la convention fixant les conditions d'accès aux restaurants universitaires du CROUS Amiens Picardie pour le personnel d'Amiens Métropole n'ayant pas la possibilité de prendre ses repas à proximité de son lieu de travail. Le CROUS refacture à la collectivité la participation équivalente à celle des agents déjeunant à Fauga, à savoir 2,46 € par repas.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE. PRISE EN CHARGE DE L'INSCRIPTION A L'ORDRE DES ARCHITECTES.

MME FOURE : Et dernier point pour ce qui me concerne : Direction de l'Immobilier et de la Logistique. Prise en charge de l'inscription à l'Ordre des Architectes.

La Direction de l'Immobilier et de la Logistique réalise en interne des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole. A ce titre, le service Maîtrise d'Œuvre est amené à concevoir régulièrement des déclarations d'urbanisme et assurer le suivi des travaux sur le patrimoine bâti de la collectivité. Le recours à l'architecte est obligatoire dans le cas de permis de construire. Dans le cadre de leurs obligations professionnelles, les deux architectes habilités à la maîtrise d'œuvre doivent être inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes, à jour de la cotisation ordinale annuelle (forfait de 700 € par an par agent) et détenteurs d'une assurance couvrant leur responsabilité personnelle et les risques professionnels liés à l'acte de bâtir.

Aussi, pour faire en sorte que leur situation soit stabilisée, je vous propose d'autoriser la collectivité à prendre en charge le règlement de leur cotisation ordinale annuelle obligatoire, puisque ce faisant ils peuvent exercer comme un architecte libéral.

M. GEST : Merci. Pas de problème sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

Je remercie Brigitte FOURÉ et je donne la parole à Jean-Claude RENAUX.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE. RENOUELEMENT DE LA MARQUE AMETIS.

M. RENAUX : Le nom commercial « Ametis » du réseau de transport urbain de l'agglomération amiénoise a été déposé auprès de l'Institut National de Propriété Industrielle (INPI) le 29 septembre 2003. Ce dépôt, renouvelé le 29 septembre 2013, est valable 10 ans ; il arrive donc à échéance le 29 septembre 2023. C'est pourquoi je vous propose de procéder à son renouvellement pour un coût fixé à 410,00 € pour 10 ans.

M. GEST : Je suppose qu'il n'y a pas de problème sur ce rapport. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - ASSOCIATION VELO & TERRITOIRES. ADHESION. COTISATION. ANNEE 2023.

M. RENAUX : Fondée en 1999, l'association Vélo & Territoires agit en faveur du développement du vélo et mène des actions avec pour objectifs de mettre les collectivités territoriales en réseau, d'éduquer pour l'avenir et faire du vélo un outil de mobilité à part entière, une réponse au défi climatique, un outil au service d'une société inclusive et en bonne santé, de faire de la France la première destination mondiale pour le tourisme à vélo, vecteur de retombées économiques considérables et de fédérer les acteurs nationaux pour porter la France au rang de grandes nations cyclables et participer à une ambition européenne pour le vélo.

Je vous propose donc d'approuver l'adhésion de la collectivité à l'association Vélo & Territoires au titre de l'année 2023 pour une cotisation fixée à 1 410 €.

Par ailleurs, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens co-organiseront, avec le Conseil Départemental de la Somme et l'association Vélo & Territoires, les 27^{èmes} rencontres Vélo & Territoires du 4 au 6 octobre 2023 à Amiens, qui réunissent 500 congressistes venus de toute la France.

M. GEST : Je me tourne vers vous, je ne vois pas de demande particulière. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 – 27EMES RENCONTRES VELO & TERRITOIRES. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. RENAUX : Dans la suite donc, le Département, en qualité de collectivité « hôte », a en charge toute l'organisation matérielle de cet événement (restauration, locaux, animations, visites à vélo) et souhaite ainsi s'associer à plusieurs partenaires : Amiens Métropole et la Ville d'Amiens, le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et l'Agence de Développement et de Réservation touristique « Somme Tourisme ».

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention de partenariat permettant à notre collectivité d'accueillir cet événement dans les meilleures conditions et valorisant les atouts de notre territoire.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - SALON SIMI EDITION 2022. PRESENCE SUR LE PAVILLON REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTION.

M. FOUCAULT : Merci Président.

Il s'agit du salon SIMI, qui est le grand Salon national dédié à l'immobilier d'entreprise. Il s'est tenu en septembre 2022, comme chaque année, au Palais des congrès à Paris. On retrouve l'ensemble des acteurs du secteur et la communauté d'agglomération Amiens Métropole s'est associée à la Région Hauts-de-France pour exposer sur un stand commun, avec une vingtaine de territoires, pour avoir une meilleure visibilité. On a enregistré 87 contacts et 9 visites se sont déroulées à la suite sur Amiens.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention, Monsieur le Président, à intervenir avec la Région pour régulariser et permettre la mise en paiement du partenariat lié à notre présence sur ce salon, à savoir 7 980 €.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - PROJETS LIÉS A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. SUBVENTIONS. 3ÈME RÉPARTITION. ANNÉE 2023. CONVENTION.

MME PINON : Merci Monsieur le Président. Il s'agit donc de la 3^{ème} répartition du soutien des projets à destination des étudiants et des chercheurs basés sur le territoire d'Amiens Métropole pour une enveloppe totale de 11 500 €.

Vous avez comme première opération une manifestation portée par l'association ARARP à hauteur de :

- 1 500 € pour l'organisation d'un congrès de la Société Française du Rachis qui vient de se dérouler à Amiens.

- 2 000 € à l'UPJV pour l'organisation des 4^{èmes} rencontres amiénoises de techniques chirurgicales en chirurgie digestive et pour l'organisation, en novembre prochain, d'une manifestation scientifique, cette fois-ci internationale sur le thème de la diversité culturelle et la cognition.

- 5 000 € à l'association AFEV pour mettre en place le concept, que vous connaissez bien maintenant, de KAPS (Kolocations A Projets Solidaires) sur le territoire amiénois pour l'année universitaire 2023-2024.

- Et enfin 3 000 € à l'association « ARTICLE 1 » pour mettre en place ses actions de soutien à l'orientation, à la réussite dans les études et à l'insertion professionnelle.

M. GEST : Merci. Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE. PROGRAMME HAUTS-DE-FRANCE FEDE-FSE+-FTJ 2021-2027. CONVENTION INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE.

M. MERCUZOT : Il s'agit de signer une convention avec le Conseil Régional Hauts-de-France en tant qu'autorité gestionnaire de fonds européens dans le cadre de la convention ITI, Investissement Territorial Intégré.

Par délibération du 31 janvier 2023, les élus du Conseil régional Hauts-de-France, l'autorité de gestion du programme européen régional 2021-2027, ont décidé qu'une partie des crédits FEDER serait mobilisable au titre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) en lançant un appel à projets dédié à destination uniquement des territoires d'Amiens Métropole et de la Métropole européenne de Lille. Nous sommes donc les deux seuls territoires à pouvoir bénéficier de ce dispositif de subvention. Ce dispositif permet le financement de projets répondant, évidemment, aux objectifs européens et qui sont mis en œuvre par un territoire dans le cadre d'une stratégie urbaine de développement intégré. Notre candidature a été retenue.

C'est donc afin de mobiliser les possibilités de subventions européennes sur crédits FEDER ITI, qu'il est proposé d'approuver la convention à intervenir avec le Conseil régional Hauts-de-France, convention qui couvrira la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2029 et convention qui définit le cadre juridique et les conditions dans lesquelles l'autorité de gestion délègue à

l'organisme intermédiaire que nous sommes en tant qu'Amiens Métropole, donc nous délègue la présélection des opérations, le suivi et l'animation de l'Investissement Territorial Intégré.

M. GEST : Alors, ITI tout le monde est d'accord ?

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - CCI HAUTS DE FRANCE. ACCELERATEUR REV 3. CONVENTION DE PARTENARIAT.

MME DELETRE : Merci Président, mes chers collègues. Dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation, je vous propose la mise en place d'accélérateurs Rev3 ayant pour objectif de soutenir l'émergence et la croissance des jeunes entreprises au cœur de Rev3. Rev3, je vous le rappelle, les domaines qui sont au cœur de ses compétences sont les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les mobilités durables, les réseaux intelligents, ou encore l'économie circulaire. Et donc l'idée serait d'avoir un programme d'accompagnement et de mise en relation de réseaux des entreprises avec un effet booster. Il serait le 16ème accélérateur dans la région, le premier dans le département de la Somme puisque, pour l'instant, tous les accélérateurs se sont plutôt déroulés sur le versant nord de la région des Hauts-de-France.

Il convient ainsi de valider le principe de partenariat entre la CCI et Amiens Métropole pour la mise en œuvre de ces accélérateurs sur le territoire et d'approuver la convention précisant les modalités de participation de la collectivité ainsi que le budget alloué à l'action, à savoir 40 000 € pour Amiens Métropole.

M. GEST : Pas de problème ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - VALORISATION FINANCIERE DES OPERATIONS ELIGIBLES AUX CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE. CHOIX DU PARTENAIRE. CONVENTION DE PARTENARIAT.

MME DELETRE : Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie identifiés en tant qu'« obligés ». Ils sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'Energie aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie. Lancé en 2017, le précédent partenariat avec le prestataire CERTINERGY a permis sur la 4^{ème} période de recenser 39 projets éligibles avec un montant total de 1 600 000 € de primes reversées. Et suite à un appel à candidature lancé en mai 2022, un seul délégataire, en l'occurrence la société HELLIO, a déposé une offre qui a été confirmée le 2 juin dernier.

Je vous propose donc de valider le choix de ce partenaire non exclusif et d'approuver la convention afférente ainsi que le modèle type qui sera utilisé à chaque action envisagée.

M. GEST : Pas de questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE. CREATION DES TARIFS.

M. SAVREUX : Merci, Monsieur le Président. Le point 40 porte sur le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) qui a pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la Ville d'Amiens et de sa métropole. L'ouverture de ce centre est prévue pour l'automne 2023. C'est un équipement qui se veut accessible à tous les publics. Il y aura un parcours permanent qui offrira plusieurs approches ainsi que différents niveaux de lecture sous la forme d'une déambulation libre à travers 5 séquences, et des expositions temporaires seront organisées en lien avec des sujets d'actualité. Je précise également qu'il y aura une version mobile de ce CIAP grâce à une caravane de la médiation qui sillonnera les communes de la métropole pour y mener des actions de médiation sur le patrimoine.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver la grille tarifaire détaillant les prestations payantes de ce nouvel équipement.

M. GEST : Pas de problème ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - FOUILLE PROGRAMMEE DU CHATEAU DE BOVES. PARTENARIAT ET MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU CENTRE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE MEDIEVALE DES ETABLISSEMENTS RELIGIEUX. ANNEE 2023. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : Il s'agit de la fouille programmée du château de Boves. C'est une fouille qui est très visitée par les scolaires et les habitants, la plus ancienne aussi de la région Hauts-de-France, et elle est reconnue comme fouille exemplaire par les scientifiques. C'est l'un des rares chantiers école de la région. Depuis sa mise en place, la fouille est rattachée à l'association CAHMER (Centre d'Archéologie et d'Histoire Médiévale des Etablissements Religieux) et elle se déroule sur 5 semaines par an, L'association perçoit une subvention de la DRAC Hauts-de-France à hauteur de 26 000 € pour l'année 2023.

Je vous propose d'approuver, comme en 2022, la mise à disposition à titre gratuit de l'agent recruté par le service Archéologie Préventive d'Amiens Métropole à raison de 75% de son temps de travail du 30 mai au 1^{er} juillet pour exercer la fonction de responsable d'opération de la fouille. Il convient également d'approuver la convention de partenariat et la convention de mise à disposition entre Amiens Métropole et l'association CAHMER.

M. GEST : Pas de problème, pas de questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS ET FESTIVAL ART ET JARDINS. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : Il s'agit des subventions d'investissement pour la Maison de la Culture et le Festival Art et Jardins.

Je vous propose de contribuer, comme chaque année, aux coûts d'investissement utiles au fonctionnement de la Maison de la Culture d'Amiens, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs que nous avons signée avec l'Etat et la Région pour un plan d'investissement partagé.

Pour l'année 2023, la collectivité participerait à hauteur de 93 000 € pour principalement du matériel informatique, des véhicules, une console lumière et des projecteurs.

Je vous propose, par ailleurs, d'accompagner l'Association des Jardins Paysagers des Hauts-de-France par une subvention d'investissement de 50 000 € afin de contribuer à l'achat de matériaux pour le Festival Art et Jardins qui se tient dans les hortillonnages.

M. GEST : Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - FESTIVAL INTERNATIONAL DE JARDINS, HORTILLONNAGES AMIENS. ANNEE 2023. CONVENTION.

M. SAVREUX : Oui, Monsieur le Président, nous sommes en lien toujours avec le dossier précédent, le Festival international de jardins - Hortillonnages Amiens, qui propose au public des créations paysagères et des œuvres d'art accessibles, à pied ou en barque, sur des îlots des Hortillonnages à Amiens et le long de la Somme. Les œuvres sont disséminées sur ce site exceptionnel, et les interventions posent un regard décalé ou poétique, drôle ou critique mais toujours inédit, sur cet environnement complexe, sur son histoire et sur son devenir, et sur le lien entre nature et culture.

La 14^{ème} édition, déjà, se déroulera jusqu'au 15 octobre 2023, et elle est portée par l'association Art et jardins Hauts-de-France. En 2023, on compte 47 œuvres, dont 14 œuvres nouvelles, qui sont donc présentées au public.

Il s'agit ici tout simplement d'approuver la convention fixant l'apport en industrie et technique d'Amiens Métropole, une mise à disposition des parcelles, l'entretien des espaces verts de l'île aux Fagots, ou encore la mise à disposition du chalet d'accueil.

M. GEST : Renaud DESCHAMPS a demandé la parole.

M. DESCHAMPS : Oui, merci, Monsieur le Président. Le Festival Art et Jardins est incontestablement un bel événement qui nous permet d'être attractifs auprès de nombreux touristes hors de France, de Français mais aussi de nombreuses nationalités qui viennent. Je suis très favorable et j'ai toujours voté toutes les subventions pour ce festival et je continuerai. Cependant, vous n'êtes pas sans savoir que de plus en plus de voix commencent à s'élever de par le fait que les hortillonnages sont de plus en plus occupés par différentes activités, et celle engendrée par le Festival en est une, mais il y a aussi l'utilisation et le passage d'embarcations souvent à destination commerciale gérées par des individus qui perturbent grandement le trafic dans ce lieu. Je ne sais pas où vous en êtes et je vous pose la question. Je profite de ce point pour vous poser la question : où en êtes-vous d'un état des lieux de ce qu'il en est et des perspectives que vous auriez pour commencer à légiférer... enfin, pas à légiférer, mais à mettre un petit peu d'ordre dans ce qui pourrait devenir du désordre si nous n'y mettions pas un regard avisé dès à présent ?

M. GEST : Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques sur ce rapport ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci. Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais du coup, juste je repose la petite question habituelle. Avez-vous avancé sur la visite du site et l'accessibilité par rapport aux personnes à mobilité réduite ? Comme vous allez répondre à M. DESCHAMPS, petit point d'étape.

M. GEST : Alors, je réponds déjà à M. DESCHAMPS. D'ailleurs, ça me donne l'occasion effectivement de préciser les choses. Il est incontestable que le développement d'activités de visite sous différentes formes dans les hortillonnages commence à prendre des proportions qui risquent,

effectivement, à terme, de porter atteinte à la qualité même des hortillonnages. J'ajoute une deuxième raison de notre mobilisation, c'est qu'en France il y a, entre autres, un droit qui s'appelle le droit de propriété et ce droit de propriété il a le droit d'être respecté dans les hortillonnages comme ailleurs. Et aujourd'hui, il y a des individus qui se retrouvent sur des îlots dans les hortillonnages, se promènent, viennent faire un barbecue sur des terrains qui ne leur appartiennent pas, et je comprends parfaitement la réaction des propriétaires qui sont saturés de voir ce genre de chose.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé, avec nos collègues Jean-Claude RENAUX, Bernard BOCQUILLON, et Patrick DESSEAUX avant et d'autres... j'ai demandé à la préfecture de pouvoir travailler sur un règlement de fonctionnement dans un lieu qui est compliqué parce que les rieux des hortillonnages sont des rieux à la fois privés mais qui autorisent le passage d'embarcations, déjà pour les maraîchers, mais également pour simplement que les propriétaires puissent aller sur la parcelle qui leur appartient. J'ai obtenu une première réunion en janvier 2022, et ensuite, après avoir à maintes reprises demandé la seconde, elle est arrivée il y a un mois, et là a été décidé avec l'Etat, avec les services de l'Etat, mais aussi avec les élus dont je vous parlais et les associations qui sont notamment membres de l'Association Syndicale que je préside pour l'entretien des rieux, eh bien, on a donc fait une deuxième réunion où, là, le principe du règlement soit établi. Nous sommes maintenant dans la phase de préparation de ce règlement et nous avons appris hier qu'une nouvelle réunion était initiée par la préfecture le lundi 3 juillet. C'est-à-dire que là, nous allons commencer à travailler sur le contenu, à commencer par le périmètre que nous allons retenir. Et l'objet, c'est effectivement de travailler sur différents points de manière à faire que, par exemple, on arrête de voir des paddles se promener là-dedans, en plus quelquefois avec des paddles gonflables. Ces gens ne savent pas que dans les hortillonnages, et notamment dans les rieux des hortillonnages, il y a parfois des choses qui peuvent les mettre en difficulté, et c'est également un problème de sécurité. Il n'y a pas si longtemps, un des paddles gonflables s'est retrouvé crevé et il a fallu que, justement, l'utilisateur soit accueilli sur une berge par un propriétaire qui l'a pour le coup gentiment accueilli.

Ce genre de fantaisie ne doit plus exister à l'avenir. D'ailleurs, nous avons retiré l'utilisation d'un site derrière l'île aux Fruits, qui était en bordure de Somme, à une structure qui n'avait pas véritablement d'activité associative mais plutôt lucrative et qui avait fait, il n'y a pas si longtemps, un appel très large à ce que tous ceux qui ont envie de se balader en paddle dans les hortillonnages viennent le faire, en plus le jour de l'ouverture de la pêche au brochet, je crois. Bon, ça c'est terminé, la convention... la SEM qui avait passé une convention a mis un terme à cette convention. Maintenant, je vous dis, on va travailler sur le contenu. Il y a les bateaux qui seront autorisés, le périmètre qui sera autorisé, un certain nombre d'activités qui le seront, et certainement limitées. D'ailleurs, l'Association pour la Protection et la défense des hortillonnages a déjà d'elle-même décidé de réduire sa plage horaire destinée aux visites. Ils arrêtent... le dernier bateau part à 18 heures, avant il partait plus tard. Parce que, effectivement, c'est très bien d'avoir un beau succès pour les hortillonnages, tout le monde a envie de les visiter, mais là, ça commence à devenir tout et n'importe quoi et donc il faut réglementer. Et je peux donc vous répondre que les choses sont en cours, qu'elles avancent cette fois-ci même plus vite que ce à quoi on s'attendait. Et quand on a eu l'annonce avant-hier de cette réunion le 3 juillet, on était à la fois surpris et contents parce que là, on avance concrètement et je pense qu'on sera en mesure avant la fin de l'année d'avoir une proposition de règlement à mettre sur pied.

A Monsieur PRADAT, il a l'air de dire qu'il m'a souvent posé la question de l'accès par les personnes à mobilité réduite. Bon, on me dit que ce sera prévu rue de Verdun quand il y aura un nouvel accueil. Donc voilà, je vous fournis la réponse. En plus, ça dépend des organisateurs plus que de nous-mêmes, mais c'est à l'ordre du jour dans le nouvel accueil qui sera fait pour les promenades actuellement réalisées par l'association de sauvegarde. Voilà.

Je mets aux voix le rapport n° 43.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. DROITS D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024. ACTUALISATION DES TRANCHES QFI ET DES TARIFS.

M. DOURNEL-GARAT : Je vous propose d'approuver l'actualisation des tranches du quotient familial individuel, sachant que le choix a été fait, pour que la totalité des bénéficiaires du RSA et qu'une majorité des personnes percevant le SMIC soient inclus dans les catégories 1 et 2, à savoir moins de 383 € pour la catégorie 1 et moins de 587 € pour la catégorie 2. Cela permettrait, par exemple, aux élèves de ces deux catégories de suivre le cursus de cycle 1 pour un coût de 76 € ou 124 € l'année. Les autres tranches ont été actualisées et augmentées de 5,4% tout comme les tarifs dont vous avez eu le détail dans la délibération.

M. GEST : Oui, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Cette délibération va nous permettre un peu d'éclaircir notre position sur les tarifs. Si effectivement on ne néglige pas la nécessité d'augmenter les recettes, et notamment la partie participation des usagers et des familles, j'ai deux remarques, on a deux remarques. Le nombre de quotients familiaux que vous utilisez, de tranches de quotients familiaux que vous utilisez nous semble trop faible, ce qui fait que ça donne un effet de seuil. Vous prenez 30, 40 centimes, 50 centimes selon les... Plus de quotients familiaux, plus de tranches retenues dans votre tarification permettrait des tarifs plus lissés entre tranches. Et puis ensuite, vous augmentez de 5,48%, par exemple, le tarif du CRR, on a regardé, sur l'ensemble des usagers. Sauf que 5,4% quand vous êtes au SMIC avec trois enfants n'a pas le même effet que 5,4% quand vous gagnez 3 000 € et que vous êtes seul. Le reste à vivre n'est pas le même. Donc on appelle encore une fois à réfléchir à la mise en place de tarification plus solidaire. Merci.

M. GEST : Je ne sais pas si Marion ou Pierre ont quelque chose à répondre sur ce sujet. Pardon ? Benoît MERCUZOT puisque Pierre me dit : j'ai respecté la lettre de cadrage de Benoît MERCUZOT, donc Benoît MERCUZOT. C'est d'une lâcheté effroyable.

M. MERCUZOT : Non, sur le fond de la question que vous posez, en fait, on applique des quotients familiaux qui sont j'allais dire anciens dans la maison. Et la question de la refonte des quotients familiaux, du travail sur ces quotients familiaux est une vraie question sur laquelle nous plançons. Mais ce qu'il faut avoir en tête, c'est que forcément ça entraînerait, si on le mettait en place, si on mettait en place une nouvelle catégorisation de quotients familiaux, ça pourrait entraîner des bouleversements soit à la hausse, soit à la baisse, mais la période n'est pas forcément très propice à ça dans la mesure où on voit bien que nous sommes... quand je dis, nous, c'est nous habitants et consommateurs d'une certaine façon... nous sommes tous déjà un peu bousculés par la période d'inflation que l'on vit et par tout ce qui est nous arrivé depuis trois ans. Donc, voilà, il y a un travail de réflexion qui est fait, il n'y a aucune décision de principe qui est posée, mais le travail qui va un peu dans le sens que vous évoquez est en cours de réflexion. Mais la période est compliquée pour mettre ça en œuvre.

M. VOULMINOT : Juste pour compléter, je pense que l'inflation est plus dure à supporter pour les familles modestes et très modestes que pour les familles plus aisées.

M. GEST : Oui, encore que les familles les plus modestes, généralement, bénéficient d'aides que d'autres n'ont pas, donc voilà. Alors pas nécessairement pour le conservatoire, mais quand même. Ceci étant, c'est vrai qu'on a effectivement déjà regardé plusieurs fois parce qu'il y a une diversité

des taux des quotients familiaux que nous retenons selon les cas qui est assez différente, et on regarde s'il y a moyen d'uniformiser, mais ce n'est pas simple pour tout vous dire, et les conséquences que ça a, c'est vrai, Benoît a raison de le préciser, ce n'est peut-être pas le meilleur moment pour faire ce genre d'opération. Mais ça ne nous avait pas échappé en tout cas, je voulais vous le dire, Monsieur VOULMINOT.

Je ne sais plus si j'ai mis aux voix. Non. Je le mets aux voix.

ADOpte

Observations :

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX ont voté contre.

45 - COLISEUM NAUTILUS. ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE. ENTREES ET PRESTATIONS PISCINES ET PATINOIRE.

M. DUFLOT : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Coliseum Nautilus, actualisation de la grille tarifaire, entrées et prestations piscines et patinoire.

Je vous propose d'approuver les tarifs qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre prochain concernant les entrées et prestations piscines et patinoire pour le Coliseum et le Nautilus, détaillés dans l'annexe transmise avec la délibération. Je vous précise également que la politique tarifaire des équipements a été harmonisée, les abonnements mensuels et annuels du Coliseum et du Nautilus sont donc à des tarifs identiques.

M. GEST : Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président. Heureusement que nous avons le Nautilus et le Coliseum pour les jeunes Amiénois de 13 à 16 ans. Aquapôle a pris récemment une décision d'interdire l'entrée libre à des adolescents de moins de 16 ans non accompagnés parce que des voyous avaient commis des actes gênants et perturbants dans l'enceinte de la piscine. A cause de ces jeunes, comme certains les appellent... moi, je n'aime pas dire des jeunes, parce qu'il y a des jeunes qui sont très bien, ce n'est pas parce qu'on est jeune qu'on est délinquant... mais à cause de ces délinquants, c'est 99,9% des jeunes de la métropole qui vont être privés d'accès à la piscine Aquapôle. Et quand on a 13, 14, 15 ans, eh bien on n'a pas vraiment trop souvent envie d'aller à la piscine avec ses parents, on aime y aller entre amis pour passer du bon temps. Je suis navré par cette décision prise par la direction d'Aquapôle. Alors, c'est une délégation de service public, mais dans cette délégation de service public, sans doute avez-vous la possibilité de les rappeler à la raison et de leur dire que plutôt que d'interdire ces entrées à nos jeunes, plutôt faudrait-il qu'ils empêchent l'entrée aux délinquants.

M. GEST : C'est un sujet qui est abordé dans une question orale que nous avons tout à l'heure. Je propose que l'on réponde à cette question. Vous vous apercevrez d'ailleurs que c'est loin d'être le cas unique d'Aquapôle, mais que des piscines privées ou publiques ont déjà dû, malheureusement, être appelées à prendre ce genre de décision compte tenu de ce qu'il se passe et qui met en difficulté ceux qui se comportent parfaitement bien dans les piscines. Donc on va, pour le moment, voter le rapport 45, et puis on reviendra sur ce sujet parce qu'on a une question pour cette affaire de piscine.

Observations :

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX ont voté contre.

46 - COLISEUM NAUTILUS. ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE. OCCUPATION D'ESPACES.

M. DUFLOT : Toujours une actualisation de la grille tarifaire concernant, cette fois-ci, l'occupation des d'espaces. Donc je vous propose, cette fois-ci, d'approuver la nouvelle grille tarifaire qui entrera en vigueur toujours donc le 1^{er} septembre prochain concernant l'occupation de l'ensemble des espaces de ce pôle aquatique composé du Nautilus et du Coliseum. A noter la gratuité proposée pour les organismes listés dans la délibération et la création de nouveaux tarifs, comme un tarif à l'heure pour les différents espaces, avec un tarif préférentiel pour les clubs résidents, un tarif « 1 salle » pour des formations régulières, et des tarifs location de matériel.

M. GEST : Pas de questions ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Observations :

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

47 - RIVERY. REGULARISATION FONCIERE. ACQUISITION A TITRE GRATUIT DES PARCELLES FORMANT L'ASSIETTE FONCIERE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A VOCATION TENNISISTIQUE.

M. DUFLOT : Régularisation foncière. Acquisition à titre gratuit des parcelles formant l'assiette foncière des équipements sportifs à vocation tennistique sur la commune de Rivery.

Dans l'objectif de renforcer l'offre d'équipements sportifs sur la partie nord de l'agglomération, Amiens Métropole - on va faire un petit peu d'histoire puisqu'on va remonter à 2010 - a engagé dans les années 2010 une réflexion sur les équipements tennistiques de Rivery, ce qui a abouti à la délocalisation et la reconstruction des courts de tennis sur cette commune. Afin de financer la réalisation de ce nouvel équipement communautaire, un fonds de concours a notamment été sollicité, donc à l'époque, auprès de la commune de Rivery pour un montant de 372 085 € comprenant le versement d'un fonds de concours à hauteur de 30% du coût H.T des travaux, déduction faite de la valeur de l'assiette foncière nécessaire à la construction de l'équipement estimée à 309 000 €.

Compte tenu de ce montage, un transfert de propriété à titre gratuit de l'assiette foncière de l'équipement au profit d'Amiens Métropole aurait dû être opéré, ce qui n'a pas été effectivement le cas à l'époque. Il convient dès lors de régulariser cette situation et d'acquérir auprès de la commune de Rivery à titre gratuit les parcelles formant l'assiette foncière de l'équipement tennistique communautaire cadastrées section ZE n° 143p, AD n° 422p et 423p, d'une superficie de 10 047 m².

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. GEST : Il est adopté à l'unanimité à la grande satisfaction, je pense, du maire de Rivery.

48 - AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE. PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU 2019-2024. AVENANT N° 4.

M. MAQUET : Un programme concerté pour l'eau 2019-2024 avec un avenant n° 4.

Pour permettre de sécuriser le financement des investissements prévus sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, pour la période 2022-2024, un avenant au programme concerté pour l'eau (PCE) a été établi en collaboration avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, mais également pour les ajuster. Ce PCE, pour mémoire, vise à dresser la liste des projets portés par la collectivité et pour lesquels l'Agence de l'Eau est susceptible d'intervenir financièrement. Il a été approuvé par délibération du 24 octobre 2019 pour la période 2019-2021.

Il y a lieu de mettre à jour de nouveau ce PCE afin de tenir compte des évolutions dans les montants et les projets des années 2023 et 2024 par la voie d'un nouvel avenant qu'il convient d'approuver. A noter que pour les années 2019-2024, le PCE vise des travaux pour 29 782 662 € au total, accompagnés d'aides estimées à 13 762 109 € (dans le détail 4 530 885 € pour l'eau, 8 284 734 € pour l'assainissement et 946 490 € pour le pluvial).

Je vous propose, chers collègues, d'approuver ce projet d'avenant n° 4 au PCE et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements éventuels auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

M. GEST : Des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE RIVERY SAINT PIERRE. 11EME EDITION DE LA FETE DES JARDINIERS. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Donc il s'agit de l'association des Jardins Familiaux de Rivery et de la 11^{ème} édition de la Fête des Jardiniers qui a donc lieu chaque année au mois de septembre.

Je vous propose donc d'approuver le soutien de la collectivité, comme tous les ans d'ailleurs, à cette belle manifestation en octroyant à l'association une subvention de 1 500 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

M. GEST : C'est un sujet classique, donc je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - ASSOCIATION POUR LE LITTORAL PICARD ET LA BAIE DE SOMME. PROJET L'EAU EN SOMME, RESSOURCE ET PATRIMOINE POUR LE FUTUR. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Donc là, il s'agit d'une association Pour le Littoral Picard et la Baie de Somme mais qui concerne aussi tout le département de la Somme.

Depuis sa création en 1989, l'association veille à faciliter un développement durable qui préserve et valorise les richesses naturelles et patrimoniales du littoral et de l'ensemble du département. Fidèle à sa mission, l'association a tenu à accompagner, notamment, le 11^{ème} programme de l'Agence de

l'eau Artois-Picardie en réalisant un livret et un reportage vidéo qui l'accompagne. C'est « L'eau en Somme, Ressource et patrimoine pour le futur ». Ce projet est en cohérence avec les schémas et stratégies-cadres de la transition écologique adoptés par Amiens Métropole et correspond au plan d'action Trame Verte et Bleue avec la volonté de protéger la ressource en eau.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention qui fixe les modalités de versement d'une subvention de 3 000 € à cette association.

M. GEST : Des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - ASSOCIATION SOMME NATURE INITIATIVES. SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS L'ENTRETIEN DES JARDINS. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Là, il s'agit de l'association Somme Nature Initiatives.

Dans le cadre de la transition écologique, l'activité de jardinage doit désormais recourir à d'autres méthodes et techniques sans nécessiter l'usage de produits chimiques et il doit également limiter la consommation d'eau.

C'est pourquoi je vous propose de soutenir l'accompagnement du grand public proposé par Somme Nature Initiatives au travers de l'organisation de 12 demi-journées, avec des ateliers pratiques scolaires et/ou familles mais aussi des rencontres techniques. Il convient d'approuver le versement d'une subvention de 3 000 € et la convention afférente.

M. GEST : Des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - ATMO HAUTS DE FRANCE. REALISATION DE L'EVALUATION MODELISEE A FOURNIR A L'APPUI DE LA DEMANDE DE DEROGATION A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ZONE A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE (ZFE-M). CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Donc là, c'est un peu plus long.

En fait, conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités et à la Loi Climat et Résilience, les agglomérations présentant des dépassements de valeurs réglementaires réguliers et celles de plus de 150 000 habitants doivent mettre en place des Zones à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m), outils à destination des collectivités pour réduire la pollution atmosphérique et protéger leur population en limitant la circulation des véhicules les plus polluants.

Depuis une vingtaine d'années, en revanche, la qualité de l'air s'améliore à Amiens Métropole, notamment en ce qui concerne les concentrations en oxydes d'azote. Ces valeurs sont ainsi proches du seuil permettant de demander une dérogation à la mise en place d'une ZFE-m.

Donc Amiens Métropole a fait appel à ATMO Hauts-de-France pour être accompagnée sur cette demande de dérogation de ZFE-m, et pour réaliser ces travaux, ATMO Hauts-de-France sollicite de la part d'Amiens Métropole, une prise en charge de son ingénierie pour un montant de 37 659 € afin de mener à bien l'étude de dérogation.

M. GEST : Des questions ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un sujet qui mériterait débat et on aimerait s'y arrêter une minute pour expliquer notre vote. Le Conseil d'Etat a condamné deux fois la France pour mauvaise qualité de l'air dans les grandes agglomérations. En réponse, le gouvernement a annoncé la mise en place de ZFE-m dans les agglomérations de plus de 150.000 habitants, et nous sommes concernés. A ce jour, 10 agglomérations l'ont mise en place et elle est déjà impopulaire avant même son élargissement aux 43 plus grandes villes de France. Alors que la pollution présente un des enjeux de santé publique primordiaux... selon les calculs, c'est entre 50 et 100 000 décès prématurés par an, accompagnés, et on le voit tous dans nos entourages, d'une explosion de maladies chroniques respiratoires, et donc d'une espérance de vie de 30 ans réduite à 2 ans... Les enjeux de santé sont donc bien réels, mais aussi d'autres enjeux, des enjeux de bruit, de consommation de ressources, notamment pour les véhicules, d'espaces, d'énergie et même de démocratie en l'absence de débat. Aucun débat n'a été organisé ni par le Président Macron ni dans notre assemblée, si je ne m'abuse. Trop de personnes ne savent pas ce que c'est une ZFE. Vous en parlez à pas mal de gens, ils disent : mais c'est quoi ce truc ? Alors là, on devrait déjà choisir d'y déroger. Il est vrai que la ZFE, telle qu'elle est présentée en France, pose autant de questions sur son efficacité climatique que sur la bombe sociale qu'elle couve en son sein tant elle est discriminatoire.

38% des ménages aux revenus les plus faibles ont un véhicule Crit'Air 4 ou 5. Or, l'accès à la voiture électrique reste limité aux foyers qui en ont les moyens. On a calculé, une fois qu'on déduit les aides en tous genres, en moyenne le reste à charge est de l'ordre de 20 000 €, ce qui exclut une grande partie de la population. On se demande aussi si, quand finalement on exclut la pollution des centres-villes, on ne va pas reporter les pollutions sur les zones périphériques, et puis faire porter cette pollution encore par des zones périphériques qui ont déjà, comme on le voit ce soir, besoin d'autres choses. Les critères des vignettes Crit'Air ne prennent pas, par ailleurs, en compte le poids des véhicules, alors qu'en fait il y avait un malus sur le poids qui avait été proposé par la convention citoyenne pour le climat, que le Président Macron a déshabillée, comme on l'a déjà dit et comme vous le savez.

Aujourd'hui, ce qu'on observe sur ces véhicules-là, et quand même permettez-nous de nous interroger sur quelles sont les ventes de véhicules que l'on voit aujourd'hui. On voit une majorité de SUV, plus de 50%. Ces SUV, c'est quoi ? On voit que les constructeurs incitent en fait à la vente de ces véhicules qui font à peu près une centaine de kilos en plus, 23% de consommation de carburant en plus, et puis 12% d'émissions de CO₂ en plus. On est abreuvé de publicités, mais en fait, il y a aussi une marge commerciale qui est faite. Un SUV, c'est pareil qu'une berline à produire. Or, les chiffres que j'ai donnés avant c'était la comparaison entre un SUV et une berline. Donc quand on a un véhicule de plus de 2 tonnes avec 500 kg de batterie à l'intérieur, s'il faut passer à l'électrique tous les véhicules, eh bien évidemment, ce n'est pas satisfaisant d'un point de vue écologique quand ils sont plus lourds, plus consommateurs de ressources, énergivores, qu'ils prennent beaucoup plus de place. C'est sûr qu'il leur faut des batteries pour déplacer tout ce métal, 70 kg de personne en général seule. Voilà. Et puis, en plus, il faudra forcément beaucoup de foncier pour produire des batteries électriques, n'en déplaise aux propriétaires de SUV. Je referme la parenthèse. Ces véhicules sont quand même une certaine catastrophe.

Avec la ZFE à la française, le débat ne porte que sur l'achat de nouvelles voitures propres et les aides en tous genres. Si l'objectif est de réduire la pollution atmosphérique, la solution ne peut pas passer uniquement par un changement de moteur. Quand on utilise un véhicule électrique, on réduit seulement de moitié les émissions de particules, l'autre moitié vient de l'usure des freins, des pneus, ce n'est pas suffisant. Il faut repenser la place de la voiture. Quand on sait que 60% des déplacements domicile-travail sont faits en voiture, 80% des déplacements urbains automobiles à Amiens font moins de 3 kilomètres, on marche sur la tête ! Alors qu'on devrait peut-être marcher un peu plus. Réduire la place de la voiture, c'est ce que font la plupart des grandes villes en Europe.

On peut citer l'Italie qui a proposé une mesure organisationnelle plutôt que d'évacuer certaines voitures, avec des zones de transit limitées.

Ici, le centre-ville à Amiens devrait être exempt du trafic de transit, qui devrait être reporté sur la rocade, par exemple. Bien sûr, tout ceci n'est acceptable que si c'est assorti encore en contrepartie de mesures pour faciliter et développer d'autres modes de déplacement : le bus - c'est d'ailleurs, avec une ZFE, que les parkings-relais pourraient retrouver des couleurs -, le vélo, la marche, etc., on en a longtemps parlé dans cette assemblée. On le sait, contraindre la voiture, ce n'est pas votre truc, mais avec les bons aménagements pour faciliter le quotidien des habitants, cela peut devenir un horizon enviable.

Bref, nous ne sommes pas pour l'application d'une ZFE telle qu'elle est pensée, et surtout mal préparée par le gouvernement. Nous voterons contre cette étude pour demander une dérogation, car on ne peut se satisfaire des 38 à 49 jours d'air dégradé à Amiens, 15 à 22 jours d'air mauvais, le reste de l'année la qualité de l'air est moyenne. Ce sont les chiffres du rapport du Développement durable 2022. Certes, la pollution est aussi le fait de l'épandage dans les champs et du modèle agricole productiviste, notamment le monoxyde d'azote.

Il faut agir. Une ZFE peut être améliorée en instaurant des mesures d'accompagnement. Strasbourg et Toulouse expérimentent le Pass ZFE avec une dérogation, avec un certain nombre de trajets quand les véhicules sont hors critères autorisés. A Reims, il y a des expérimentations avec des dérogations pour les producteurs locaux qui justifient d'une activité agricole. Bref, ne nous trompons pas de dérogation. Celle-ci permet de ne pas déroger à l'ambition politique d'améliorer la qualité de l'air et de favoriser les déplacements alternatifs. Des propositions, nous en avons faites : jadis, un tramway plutôt qu'un BHNS ; améliorer les connexions de bus avec les parkings-relais ; des pistes cyclables vers les autres communes de notre agglomération ; gratuité des transports publics assortie d'un calendrier, d'abord gratuité du mercredi comme annoncé dans votre campagne, et gratuité les jours de pollution, avant de la généraliser à tout le monde ; développer les propositions de covoiturage, d'auto-partage, comme le font Rouen et Lyon. Si Amiens est au carrefour de l'Europe, comme vous aimez à le répéter, relevons la barre et donnons-nous l'ambition d'être une ville où il fait bon respirer et se déplacer. Merci.

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci. J'ai écouté avec attention notre collègue Julien PRADAT. C'est très étonnant d'entendre dans la bouche d'un représentant d'un parti politique qui se dit vouloir aider les plus défavorisés, dans la plupart de ses décisions et interventions, prendre ce type de position. Parce qu'une ZFE finalement, c'est un outil anti-pauvres. C'est un outil qui empêche les personnes les plus modestes, qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule, d'accéder au centre-ville, aux commerces, aux administrations. C'est un outil qui est à l'inverse de ce qu'il faut faire. Donc, moi, je suis très favorable à cette demande de dérogation, et cette ZFE, elle doit arriver tout à la fin, quand tout, avant, a été mis en place pour améliorer l'accessibilité, pour faire tout ce qui va dans le sens de la logique et du pragmatisme. Là, vous êtes dans le dogmatisme.

M. PRADAT : Vous n'avez pas compris mon intervention, on a dit la même chose.

M. DESCHAMPS : Vous êtes le dogmatisme, comme souvent, Monsieur PRADAT, et les élus de la NUPES. Cette ZFE, c'est un outil anti-pauvres.

M. GEST : Brigitte FOURÉ.

MME FOURE : Oui, merci, Monsieur le Président. Je vais dire quelques mots à l'occasion de ce dossier qui est extrêmement important, en effet, et qui concerne essentiellement les habitants de la ville d'Amiens... non, qui concerne essentiellement le territoire de la ville d'Amiens, pas que les habitants de la ville puisque, évidemment, il concerne tous ceux qui viennent dans le périmètre de notre ville. Donc, moi, ce que je voulais dire d'abord, rappeler à Monsieur PRADAT que la question de la gratuite du bus le mercredi, lors de la campagne électorale de 2020, a été présentée comme une hypothèse que nous souhaitions retenir dès que ce serait budgétairement, financièrement, possible. Je voulais le préciser. Vous pouvez reprendre nos documents de campagne, je les tiens à votre disposition si vous le souhaitez.

Je veux dire aussi que j'ai écouté avec attention ce que vous avez dit et j'étais assez largement d'accord avec la première partie de vos propos, et je n'ai pas compris, et je n'étais pas la seule d'ailleurs ici à ne pas comprendre comment vous en déduisiez que vous étiez contre notre proposition de demander une dérogation. Alors, simplement, ce que je voulais vous dire, c'est que, effectivement, c'est un sujet qui est délicat parce qu'on comprend bien l'intérêt pour la planète d'avoir une bonne qualité de l'air, mais Alain GEST a dit tout à l'heure à quel point, dans notre ville, on avait justement une qualité de l'air qui s'améliorait depuis plusieurs années, et surtout, et vous l'avez rappelé les uns les autres, le fait de prendre des mesures importantes pour limiter les gaz à effet de serre, dont on comprend bien l'intérêt pour la planète, eh bien que ces mesures avaient un effet extrêmement excluant à l'égard d'une bonne partie des habitants de notre ville et de nos territoires, et bien au-delà d'Amiens, d'ailleurs.

Donc, en fait, nous, nous essayons toujours d'être le plus pragmatique possible. C'est-à-dire que la question que nous nous posons, c'est : comment nous pouvons faire évoluer les habitudes de nos concitoyens sans les contraindre, comment on peut les accompagner pour les amener à aller plus loin vers, en effet, le respect de la planète, mais sans les y contraindre parce qu'on sait très bien que les contraintes présentent un effet pervers qui consiste à braquer un certain nombre d'habitants et à faire en sorte qu'ensuite ils n'acceptent plus rien. Et dans la situation délicate dans laquelle se trouve notre pays, quand on voit les réactions parfois épidermiques... on l'a encore vu la nuit dernière... eh bien, moi, je reste convaincue qu'il est particulièrement important de ne pas braquer nos concitoyens, mais encore une fois d'essayer de les emmener avec nous, de les convaincre progressivement d'aller plus loin dans le sens du respect de la planète.

M. GEST : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Je crois que... moi, ce que je retiens de ce débat et au fond je n'en doutais guère, c'est qu'effectivement chacun souhaite avoir une qualité de l'air la meilleure possible, et on peut critiquer le législateur en considérant que les moyens qu'il met à disposition ne sont pas les bons. Il a au moins le mérite de fixer un objectif, et si cette loi n'existait pas, on pourrait dire : mais que fait le législateur concernant cette qualité de l'air qu'il semble ne pas vouloir poursuivre. L'intérêt de la capacité que nous donne la loi, mais dans une certaine mesure et il faudrait peut-être reprendre ça effectivement, c'est que nous pouvons trouver peut-être des moyens plus adaptés. Mais je m'interroge beaucoup sur ce que j'entends parce que, premièrement, il faut rappeler que la qualité de l'air, si elle n'est pas aussi bonne qu'on pourrait le souhaiter, y compris dans notre ville malgré son niveau globalement acceptable, c'est aussi parce qu'il y a une partie d'ozone qui provient de la région parisienne et qui pollue globalement. Donc, ce n'est pas seulement une pollution qui provient de nos pratiques locales.

Le deuxième élément, c'est que si on poursuit dans la logique que Monsieur PRADAT a commencé à développer et qui se tient en elle-même, c'est qu'on va très vite, me semble-t-il, aboutir à la logique selon laquelle, finalement il faut se déplacer le moins possible. Donc, il faut faire attention à ne pas pousser les curseurs trop loin. C'est pour ça qu'il faut regarder la façon dont notre territoire

fonctionne. Et je pense qu'on souhaite tous que, notamment, les parkings en périphérie, les parkings-relais, fonctionnent davantage que ce qu'ils ne fonctionnent aujourd'hui. Sauf qu'on constate que, sans doute pour plein de raisons mais aussi parce que ça ne correspond pas au souhait des habitants qui pourraient les utiliser, eh bien ils fonctionnent encore très mal. Et donc, je ne pense pas que dans l'usage quotidien des uns et des autres - et je me mets évidemment dedans comme tout le monde - la qualité de l'air soit la première attention pour faire le choix de son déplacement. Et donc c'est vraiment une question aussi de responsabilité individuelle, et je pense que le travail va se faire progressivement. Et à nous de trouver localement, dans le cadre que nous fixe la loi, les dispositions qui seront les meilleures pour, progressivement, faire en sorte d'améliorer la qualité de l'air et faire en sorte que les habitudes de déplacement évoluent progressivement.

M. GEST : Monsieur PRADAT, vous allez être surpris mais je partage assez largement ce que vous avez dit. Je partage largement ce que vous avez dit, d'abord parce que je suis, comme vous, préoccupé par la pollution. Et c'est justement pour cette raison que j'ai souhaité que l'on dépose une demande de dérogation parce qu'Amiens n'est pas polluée. Je suis d'accord aussi avec vous sur le fait que je ne suis pas d'accord avec la formule présentée par le gouvernement, ou plus exactement, par la formule nouvelle, que l'on doit d'ailleurs à une ministre bien connue sur Amiens. Il se trouve que le texte d'origine disait : lorsqu'un territoire est pollué, il doit mettre en place un dispositif de cette nature. Et c'est devenu : lorsqu'un territoire compte plus de 150 000 habitants, il doit mettre en place une ZFE. Ce qui n'a rien à voir. Et si nous faisons cette demande aujourd'hui, c'est bien parce que les statistiques que nous avons, et encore une fois je souhaite qu'elles soient le plus vite possible publiées parce qu'il faut informer les Amiénois et les habitants de l'agglomération de la réalité de la ville d'Amiens plus encore que du reste de l'agglomération... c'est parce que justement les chiffres montrent que depuis dix ans, régulièrement, les différents critères qui permettent d'évaluer si une ville est polluée ou pas, sont à la baisse sur Amiens. Et comme je l'ai dit jeudi dernier, lors du Conseil municipal, entre autres, le fait d'avoir acheté 43 bus électriques, ce n'est pas sans rapport avec les dernières diminutions de la pollution sur la ville. Donc, c'est bien un problème de concept.

Et la troisième chose où je suis d'accord avec vous, c'est que c'est une mesure antisociale. Ça a été dit par d'autres dans d'autres temps, mais c'est vraiment une mesure antisociale parce que c'est sûr que les crit'air 4 et 5, et même le 3, s'adressent davantage à des gens qui ont des moyens modestes. S'ajoute à cela le fait qu'effectivement, c'est une mesure qui est difficile à bâtir puisque l'obligation qui est la nôtre est de trouver un territoire, un périmètre plus exactement, de 80 000 habitants, je crois, ou 85 000 habitants, soit 50% d'un public de 165 000 qui n'est pas la population de l'agglomération, mais qui est la population de, je crois, l'aire urbaine, ce doit être comme ça qu'on le justifie. Donc, ça veut dire qu'il faut découper, découper dans l'agglomération, voire découper dans Amiens. Bon, pas très évident. Donc, c'est la raison pour laquelle encore une fois on fait cette demande.

Par contre, là où je ne partage pas du tout votre avis, sur deux points. D'abord, quand on nous assène le fait qu'il y a 44 000 morts par an à cause de la pollution. Je ne sais comment on peut calculer ça, je n'ai jamais vu la justification nulle part. La deuxième chose, c'est qu'effectivement, nous avons aujourd'hui une demande de dérogation, mais le choix définitif n'intervient pas ce soir, Monsieur PRADAT, le choix définitif interviendra lorsque l'on aura la réponse à cette demande de dérogation, lorsqu'ATMO nous aura fourni justement la démonstration de ce que je viens de dire en termes de qualité de l'air, et lorsqu'il nous appartiendra réellement de dire : qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on fait qui méritera un dialogue très approfondi pour les diverses raisons que j'ai évoquées précédemment.

Voilà. Vous voyez, on peut être d'accord assez largement. C'est vrai que je diffère un petit peu d'avec vous, et je l'assume comme vous venez de le dire, sur le fait que, moi, je suis assez tendance libre de choisir son mode de déplacement. Les choses où on enferme les gens, je n'aime pas trop ça, si vous voulez, je n'ai pas fait les mêmes écoles que certains de vos collègues, donc je ne suis pas dans ce registre-là du tout. Mais en dehors de ça, je vous dis, il y a effectivement des raisons de ne pas être d'accord avec la mesure qui est proposée parce qu'elle est compliquée à mettre en œuvre et qu'elle ne se justifie pas surtout, c'est ça le point important, actuellement sur notre ville. Nous aurions un raisonnement sans doute très différent si nous avions des chiffres alarmants, ce qui n'est pas le cas.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA ont voté contre.

53 - REPRISE DES MATERIAUX ISSUS DU TRI DES DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE. RENOUELEMENT DES CONTRATS.

MME SAVARIEGO : Là, il s'agit de la reprise des matériaux issus du tri des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire. C'est le renouvellement des contrats.

Amiens Métropole assure la collecte du verre, des papiers et des emballages ménagers légers triés séparément par les habitants. Les emballages légers et les papiers sont triés dans le centre de tri de Veolia, à Amiens, dans le cadre d'un contrat de prestation de services qui vient d'être renouvelé. Une fois triés par matière, les papiers et emballages ménagers sont mis à disposition des filières de recyclage.

Dans ce cadre, Amiens Métropole bénéficie du soutien financier des éco-organismes agréés dans le cadre des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP). À ce titre, la métropole a décidé, en 2018, de signer un contrat pour l'action et la performance avec Citeo et Adelphe valable 5 ans, qui se terminait au 31 décembre 2022, et qui correspond à la durée de l'agrément de l'Etat, en fait. Pour bénéficier des soutiens versés par Citeo, des contrats de reprise pour chaque type de matière triée ont été signés et sont également arrivés à échéance le 31 décembre 2022.

L'agrément de Citeo/Adelphe a été prolongé d'un an par l'Etat, c'est pourquoi je vous propose de conclure des avenants aux contrats initiaux avec les repreneurs que la métropole avait retenus en 2018, à savoir VEOLIA pour la reprise de l'acier, de l'aluminium et des emballages papiers/cartons, UPM pour la reprise du papier et O-I France SAS pour la reprise du verre.

M. GEST : Des questions sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

54 - TERRAIN DE CAMPING LE PARC DES CYGNES. BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF CONCLU AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. AVENANT N°4.

M. DECLÉ : Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne le camping des Cygnes, vous savez qu'un bail emphytéotique lie la Ville d'Amiens qui est propriétaire, la Métropole qui est collectivité compétente, et la SPL qui est gestionnaire. Dans le cadre de ce bail, il est prévu que la SPL prenne

en charge un certain nombre d'investissements. Or, la rentabilité du camping, qui est pourtant très bonne, le camping depuis un an fait ses meilleurs scores, cette rentabilité ne permet pas à la SPL d'assumer l'entièreté des charges puisque les investissements s'élèvent à hauteur de 1,5 millions d'Euros TTC, dont 700 000 € pour l'aire de campings cars, qui est toute neuve et qui est effective depuis le 5 mai, qui fonctionne très bien, et un peu plus de 800 000 € pour la modernisation du camping.

Il vous est donc proposé d'adopter un avenant permettant à la Métropole d'Amiens de prendre en charge 558 000 € d'investissements, et comme cet avenant vient s'ajouter à deux autres que nous avons adoptés, souvenez-vous, en 2020 et en 2021, la nouvelle répartition serait la suivante : sur les 1,5 millions d'Euros d'investissements 1 288 000 € seraient pris en charge par la métropole et 230 000 € par la SPL.

M. GEST : Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. LHERMITTE n'a pas pris part au vote.

55 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. TAXE DE SEJOUR. ACTUALISATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024.

M. DECLE : L'actualisation des tarifs de la taxe de séjour. Souvenez-vous, il y a deux ans, en 2022, on avait déjà voté ce rapport. Pour actualiser les tarifs de la taxe de séjour pour 2023, il s'agit d'effectuer le même exercice, cette fois-ci pour l'année 2024, et donc l'actualisation serait la suivante. Pour les palaces, que nous n'avons pas mais c'est important puisque les palaces, ça concerne aussi le montant maximum de la taxe de séjour que l'on peut affecter à ceux qui prennent des Airbnb. Je rappelle que le montant en pourcentage, c'est 5% de la nuit, et donc c'est le pourcentage maximum prévu par la loi qu'on a adopté il y a deux ans. Maintenant, il s'agirait de proposer le montant maximum, le plafond maximum qui s'élèverait à 4,60 € au lieu de 3 € aujourd'hui.

En ce qui concerne les 5****, on passerait de 2 € à 3,30 €, les 4**** de 1,70 à 1,90 €, les 3*** de 1,20 à 1,40, les 2** de 80 centimes à 1 €, et les 1* de 60 centimes à 80 centimes. Le reste serait inchangé. Et donc si nous adoptons cette nouvelle tarification, si 2024 est une année aussi bonne en termes de fréquentation hôtelière que 2022, ça générerait 100 000 € de recettes en plus. Mais on espère que 2024 soit meilleure que 2022 puisque 2024, ce sera l'année des Jeux Olympiques. Donc on espère que ces 100 000 € supplémentaires seront en fait le minimum. Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Très bien. Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

56 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Mes chers collègues, nous arrivons au point 56 qui est le point des questions orales. J'en ai reçues deux déposées par le groupe Amiens c'est l'tien. Je vais donc donner la parole à qui ? Monsieur PRADAT pour la question sur le cirque Jules Verne.

QUESTION ORALE SUR L'ECOLE DU CIRQUE JULES VERNE.

M. PRADAT : De par l'existence de son école de formation aux concours d'entrée des écoles supérieures d'arts du cirque et de la création artistique, le cirque Jules Verne dépasse le périmètre traditionnel d'un pôle national du cirque. C'est une fierté locale, très souvent rappelée au sein de cette assemblée, qui participe à la richesse culturelle d'Amiens.

Les réductions récentes des subventions versées par Amiens Métropole et par la Région ont conduit l'école du cirque Jules Verne à revoir son organisation. Ce qui n'a pas manqué de susciter des craintes quant à la pérennité de l'école.

Aussi, pouvez-vous rendre compte des décisions qui ont été prises pour pallier la réduction des subventions dont bénéficie l'école ? La formation sera-t-elle toujours dispensée sur deux années, à raison de 35 heures par semaine ? Sera-t-elle proposée chaque année ?

Et puis, comme on entend tout et n'importe quoi sur la fermeture de l'école amateur qui profiterait à certaines écoles de cirque d'Amiens, pouvez-vous nous rassurer en la matière ? Cela mérite clarification. Merci, Monsieur le Président.

M. GEST : La parole à Pierre SAVREUX.

M. SAVREUX : Merci, Monsieur le Président. Quelques éléments sur cette question, Monsieur PRADAT. Simplement déjà commencer par vous rappeler l'attachement d'Amiens Métropole à l'école de cirque Jules Verne d'Amiens, un attachement qui est partagé par l'ensemble des partenaires financiers de l'EPCC. Je pense à la Région, je pense au Département, et je pense à la DRAC Hauts-de-France. Donc Amiens Métropole a effectivement baissé sa contribution, la passant à 1,2 million d'Euros, ce qui fait qu'elle reste quand même, et de très loin, le premier contributeur du cirque Jules Verne, sans compter, bien entendu, tous les avantages en nature dont bénéficie le cirque Jules Verne qui sont pris en charge financièrement par Amiens Métropole. Je pense, par exemple, à la mise à disposition du cirque municipal, ou encore son entretien. Quand il s'est agi de faire des économies, de compenser en fait cette baisse d'Amiens Métropole, cela s'est fait de deux façons. D'abord, essayer de faire progresser la contribution des autres participants à l'EPCC, c'est le cas, par exemple, de la DRAC Hauts-de-France qui a d'ores et déjà annoncé une hausse de 70 000 € sur cette année, et plus si affinités dans les années qui viennent parce qu'elle veut vraiment accompagner le pôle national Cirque. Et puis, à travers aussi des économies de fonctionnement.

Nous avons deux scénarii possibles pour ces économies. Le premier scénario, c'était de sacrifier l'un des trois pôles du cirque Jules Verne. Nous avons la chance unique en France d'avoir un EPCC qui fonctionne sur trois pôles : un pôle cirque, un pôle arts de la rue, et un pôle écoles de cirque. C'est unique en France, il n'y a pas d'équivalent. Nous aurions pu sacrifier l'école de cirque en la fermant puisque le pôle école de cirque était l'activité la plus déficitaire de l'EPCC. Nous avons, au contraire, fait le choix inverse en maintenant les trois pôles parce que l'histoire de l'EPCC s'est construite avec ces trois pôles et qu'il n'était pas question de sacrifier notre école de cirque. Il a donc fallu que chacun fasse des efforts et que chacun fasse quelques économies pour que nous puissions tenir le budget.

Sur votre première question sur les mesures qui ont été prises pour pallier la réduction des subventions dont bénéficie l'école, nous avons tout d'abord pris la décision de recentrer les activités de l'école sur un seul local au lieu de deux : sur le site donc de la rue Albert Roze, qui est le site historique. Nous allons rendre en septembre le bâtiment Route de Rouen. J'en profite pour vous dire que le propriétaire s'est d'ailleurs engagé à réaliser des travaux cet été pour améliorer les

conditions de travail des élèves et des salariés et notamment la réfection des sanitaires et des douches et des travaux aussi de conformité électrique, qui devenaient particulièrement urgents. Nous avons pris également la décision de supprimer la classe "Tremplin", qui était une classe un peu fourre-tout, une prépa de la prépa, puisqu'en fait, les élèves n'avaient pas de statut d'étudiant qui leur permettait des bourses et autres avantages. Nous avons pris, en revanche, la décision de reprendre trois élèves de ce Tremplin. Ces élèves auront la possibilité d'intégrer la deuxième année de la CPES, classe préparatoire aux grandes écoles, suite à la mise en place d'une commission d'équivalence. Ce que nous avons souhaité faire, c'est tout simplement recentrer l'école de cirque sur sa mission essentielle. L'école s'est beaucoup éparpillée ces dernières années, elle a multiplié les partenariats un peu dans tous les sens, sans parfois trop de cohérence, et nous souhaitons vraiment qu'elle soit dans l'excellence au niveau de sa mission principale, c'est-à-dire la CPES, la classe d'enseignement aux écoles supérieures.

Je peux vous rassurer, en revanche, sur l'école de Loisirs, puisqu'après avoir reçu les parents, après avoir échangé avec les parents, nous avons décidé de maintenir l'école de loisirs, pas pour cette année 2023, je vous expliquerai pourquoi dans un instant, mais pour la rentrée 2024. C'est une décision très importante puisqu'autant la CPES concerne des élèves qui viennent de partout en France et en Europe, autant l'école de Loisirs concerne essentiellement les Amiénois. Il n'était donc pas question de la pénaliser. Pour la rentrée 2023, ce que l'on propose, c'est de ne pas faire de recrutement de nouvelles promotions pour assurer un meilleur suivi pédagogique et psychologique des 12 élèves de la CPES deuxième année. Nous avons besoin de ce temps pour réorganiser l'équipe pédagogique. Je vous informe, si vous n'êtes pas encore au courant, que la Fédération Française des Ecoles de Cirque a retiré son agrément à l'école de cirque Jules Verne. Nous gardons l'agrément du ministère de la Culture, mais nous avons perdu l'agrément Qualité de la Fédération Française des Ecoles de Cirque pour manquement dans l'organisation de la pédagogie. Donc, nous avons besoin de ce temps de réorganisation de l'école avant de proposer quelque chose de pertinent pour nos enfants.

Sur votre deuxième question, la formation sera-t-elle toujours dispensée sur deux années à raison de 35 heures par semaine et sera-t-elle proposée chaque année ? Je vous rassure tout de suite en vous disant qu'effectivement nous respectons le décret d'agrément de la CPES qui est conféré, comme je le disais à l'instant, par le ministère de la Culture. Il nous oblige à donner 1 600 heures de cours par élève sur les deux ans. Nous sommes au-delà et nous resterons au-delà de ce quota qui est requis. Pour votre information, en première année 2022-2023, nous avons donné 950 heures pour cette promotion 2022-2023, et pour la deuxième année nous partons sur 900 heures pour l'année 2023-2024, ce qui fait à peu près une trentaine d'heures par semaine.

En revanche, cette formation ne sera plus proposée chaque année, c'est en tout cas le chemin vers lequel nous cheminons. Nous souhaiterions, à terme, avoir une école de cirque qui fonctionne une année sur deux, c'est-à-dire de ne former qu'une seule promotion sur deux ans. C'est quelque chose qui nous semble aller dans le sens d'un meilleur accompagnement pédagogique. On souhaite vraiment limiter l'engorgement des accès aux formations supérieures pour les élèves et le manque de débouchés professionnels qui commence à être de plus en plus criant pour les élèves qui sortent des écoles. On a trop de compagnies. Ce n'est pas moi qui le dis, mais la Fédération Française des Ecoles de Cirque, trop d'artistes de cirque, en plus dans le cadre d'une récession des moyens de diffusion. Donc, c'est important qu'on ait cela en tête. Et il y a beaucoup d'écoles en France qui sont en train de réinterroger leur modèle pour tenir compte de cette nouvelle problématique. C'est le modèle, par exemple, que veulent mettre en place plusieurs CPES en France, l'ESAC à Toulouse, l'école de Bordeaux et Lyon. Et on a même le CRAC de Lomme, qui est l'autre grande école de cirque de notre région, qui se pose la question.

Je compléterai pour terminer en vous disant que le projet serait de travailler sur une filière régionale avec le CRAC de Lomme. Je rappelle que le principal financeur de l'école est la région, donc nous faisons évidemment cela en partenariat étroit avec la région Hauts-de-France. Nous souhaiterions aussi avoir une spécialisation de nos deux écoles et nous pensons qu'en proposant des enseignements complémentaires, en nous répartissant les disciplines, et en l'annonçant dès les sélections, cela permettrait de consolider l'emploi des formateurs et de gagner en efficacité. Il est aussi envisageable, mais on y réfléchit encore, de mutualiser des emplois sur des disciplines qui pourraient être enseignées dans les deux écoles, comme le théâtre et la danse.

Voilà ce que j'avais comme éléments à vous apporter, Monsieur PRADAT, et nous allons mettre les quelques semaines et mois qui restent à profit avant la rentrée pour affiner ces propositions. Notre objectif il est clair, c'est de, bien sûr, maintenir le niveau d'excellence de cette école de cirque et d'assurer à notre école une reconnaissance incontestable, tant au niveau national qu'international. Merci.

QUESTION ORALE SUR AQUAPOLE.

M. BARA : Monsieur le Président, chers collègues, le centre aquatique Aquapôle enchaîne les dysfonctionnements. En septembre dernier, les salariés de ce site géré en délégation de service public ont entamé une grève surprise. Le personnel réclamait une revalorisation des salaires et de meilleures conditions de travail après un été difficile en raison d'un effectif trop faible pour faire face à la forte affluence.

En mars dernier, lors de la présentation du rapport annuel d'activités d'Aquapôle, nous vous avons fait part de retours d'habitants sur une pratique qui interroge. Des maîtres-nageurs demandent à être payés de la main à la main, en liquide, pour dispenser des cours de natation. Un fait alors confirmé par la direction du centre aquatique qui attestait d'un manque de maîtres-nageurs. Aquapôle ne dispose donc pas de personnel en nombre suffisant pour assurer une mission aussi essentielle que d'apprendre à nager aux enfants.

Il y a quelques semaines, c'est cette fois des débordements qui ont conduit le site à prendre une mesure arbitraire. Faute de personnel pour encadrer le public, l'accès à la piscine sera à présent interdit à tous les jeunes de moins de 16 ans non accompagnés d'un adulte. Vous pourrez nous répondre qu'il est impossible d'employer suffisamment de salariés pour encadrer tous les jeunes qui se rendent à Aquapôle. Nous répondrons que cela révèle le manque d'activités et d'attractivité que vous proposez par ailleurs aux jeunes de la Métropole.

Au final, cette piscine, qui est un service public que vous avez choisi de déléguer au privé, propose un service qui se dégrade et devient de moins en moins accessible. Nous rappelons que les prix sont élevés par rapport aux autres piscines de la collectivité. Une entrée coûte 6 €, contre 4,80 € au Coliseum, en tenant compte, bien sûr, de l'augmentation votée ce soir, et 3,70 € au Nautilus en plein tarif contre 2 € en tarif réduit. Il n'existe pas de tarif réduit à Aquapôle.

Avez-vous prévu de renégocier le contrat de délégation de service public d'Aquapôle qui, encore une fois, montre son incapacité à répondre à une qualité de service pour tous.

M. GEST : Guillaume DUFLOT.

M. DUFLOT : Monsieur BARA, depuis le début de ce mandat, vous n'avez de cesse de critiquer cet établissement. Je le regrette. Pour l'avoir suivi effectivement de A à Z, sa construction, son développement, je le regrette beaucoup. A vos yeux, cet établissement est porteur de tous les vices, et vous refusez de reconnaître les qualités de cet équipement. Mais ce n'est pas à vous, ni

même à nous d'affirmer que tel ou tel établissement dysfonctionne, ou de brocarder sa prétendue incapacité à répondre au public. Ce sont les usagers, in fine, qui décident, ou non d'ailleurs, du succès d'un équipement de ce type, et valident en quelque sorte les choix qui ont été faits par les élus. La réalité, c'est que quatre ans après son ouverture au public - eh oui, déjà quatre ans ! - ce complexe aquatique semble répondre largement aux attentes des habitants de l'agglomération, qui viennent d'ailleurs de tous les secteurs de notre territoire, et pas seulement du sud.

La réalité, ce sont 350 000 entrées en 2022, fréquentation conforme à ce qui était prévu au contrat. Mieux, 2 300 personnes se sont abonnées en 2023, alors que le contrat signé tablait sur 1 400. C'est un record au sein du groupe Récréa qui gère pourtant plus de 80 piscines en France. Ces chiffres sont les indicateurs incontestables qui témoignent, ne vous en déplaise, de l'attractivité de l'établissement. Bien sûr, je le conçois, tout n'est pas parfait, et nous travaillons, bien évidemment, régulièrement avec l'exploitant pour corriger ce qui pourrait l'être. Hasard du calendrier, cet après-midi le Président GEST recevait dans son bureau justement l'équipe de direction dans le cadre des échanges réguliers que nous avons avec Récréa. Vous voyez que le travail est continu depuis ces quatre années.

Je souhaite maintenant revenir sur plusieurs aspects de votre question et y apporter des réponses, parce que je suis là également pour ça. S'agissant de la grève en septembre dernier d'une partie du personnel, celle-ci a entraîné la fermeture de l'établissement pendant une journée. La question des salaires était au cœur des revendications, dans un contexte d'inflation qui n'est pas spécifique à Amiens. Dès l'été 2022, le groupe Récréa avait pris des mesures très importantes pour répondre à cette préoccupation. Les bons chiffres de fréquentation ont permis l'attribution de quelques primes et les salariés présents depuis l'ouverture ont commencé à toucher une prime d'ancienneté déclenchée au bout de trois ans. A la suite de ce mouvement, d'autres mesures ont été prises. En janvier 2023, tout le personnel d'Aquapôle a bénéficié d'une augmentation de 3% et certains ont obtenu des récompenses au mérite.

S'agissant maintenant des pratiques que vous évoquez, je tiens à vous rassurer. Il ne s'agit aucunement de travail dissimulé ou de travail non déclaré. Pour permettre à ces maîtres-nageurs d'accéder à des revenus complémentaires, Aquapôle leur laisse la possibilité d'encadrer des cours particuliers en dehors de leur temps de travail. Cette faculté repose, bien sûr, sur la base du volontariat et est soumise à la signature d'une convention entre Aquapôle et le maître-nageur, mais aussi à une inscription des intéressés en tant qu'auto-entrepreneur. Les tarifs sont identiques pour tous les cours, à savoir 20 € la demi-heure, pour ne pas créer de concurrence entre les maîtres-nageurs. C'est dans ce cadre parfaitement légal et transparent que les maîtres-nageurs peuvent être amenés à percevoir un règlement à la fin du cours individuel. Ce système permet, d'une part, aux maîtres-nageurs qui le souhaitent d'augmenter leurs revenus, et ils se sont d'ailleurs, pour votre information, tous inscrits dans cette démarche, mais profite également aux usagers qui n'ont pas pu obtenir de place pour les cours de natation ou ne peuvent se permettre de payer la totalité du cycle. Je précise également que ces éléments de réponse vous avaient déjà été apportés - comme ça, tout le monde est au courant - par la direction de Récréa lors de la réunion de la Commission consultative des services publics locaux du 7 mars dernier.

Ensuite, on évoque du débordement. A juste titre. Et je vous invite, bien sûr, à regarder objectivement la situation. Ce phénomène n'est pas propre à Amiens et des incidents identiques sont à déplorer partout en France. Au cœur de l'été 2022, des incidents ont été recensés à Amnéville, Metz, Rennes, Narbonne, Lyon, ou plus près de nous à Nogent-sur-Oise, Gouvieux, Beauvais ou encore Compiègne. Face à ces comportements parfois très graves, avec des jeunes qui profitent d'un effet de groupe pour bafouer toutes les règles, les piscines sont amenées à réagir pour protéger les usagers qui ne demandent qu'à profiter d'un moment agréable. Qu'il s'agisse d'établissements en DSP ou de sites gérés en régie, quelle que soit l'orientation politique des élus,

des exécutifs locaux, des mesures significatives similaires sont mises en œuvre un peu partout en France. Certains établissements ont ainsi décidé d'interdire l'accès aux moins de 16 ans non accompagnés. C'est notamment le cas de plusieurs centres Récréa, comme à Tours. D'autres vont encore plus loin. Le 17 juin dernier, les débordements à la piscine de Ronchin dans le Nord ont conduit la municipalité à interdire l'accès aux moins de 18 ans. A Gonfreville-l'Orcher, près du Havre, la piscine est même fermée depuis le 20 juin et jusqu'à nouvel ordre dans l'attente de mesures permettant de garantir la sécurité de tous. A Aquapôle maintenant, cette mesure est limitée dans le temps et s'appliquera de la mi-juin à la fin août. La direction a, par ailleurs, spécialement adapté ses effectifs pour la période estivale, en passant à 6 maîtres-nageurs en permanence sur le site et 4 agents de sécurité.

Enfin, bien sûr, et sans surprise, vous affirmez que ces comportements trouvent leur origine dans le manque d'activités proposées aux jeunes par la Métropole. Permettez-moi d'abord de vous diriger vers le guide des activités de l'été, qui a été présenté il y a quelques jours par Madame le Maire et Monsieur le Président. Vous pourrez constater que les activités gratuites pour tous et sur tous les secteurs ne manquent pas, y compris les activités sportives. Et vous qui aimez le sport, vous avez un certain nombre d'activités qui sont proposées sur Etouvie dans le cadre de Sportez-vous bien, qui existe depuis maintenant 2015, et ce type d'activités se multiplie sur tous les secteurs sur tout notre territoire.

Permettez-moi ensuite de rappeler, en ce qui concerne : rien ne saurait justifier que l'on agresse physiquement ou que l'on menace de mort le personnel de l'établissement ou les usagers qui viennent nombreux et souvent en famille. Ces comportements sont inexcusables et ne peuvent être tolérés. Nous soutenons totalement les efforts engagés par la direction d'Aquapôle dont je salue ce soir le professionnalisme pour lutter contre ces agissements.

Je ne vais pas revenir sur la question du coût des entrées dans les différents établissements, parce que c'est récurrent, puisque vous remettez sans cesse ce sujet sur la table, en comparant les prestations, des prestations d'ailleurs qui n'ont rien à voir entre elles. Un billet d'entrée à 6 € pour pouvoir passer plusieurs heures ou même toute la journée à nager dans l'un des trois bassins, ou tout simplement se reposer sur les espaces extérieurs, et profiter donc de toutes les activités d'Aquapôle, n'est évidemment pas comparable à une entrée à 2,70 € au Nautilus.

Sur la question de la propreté, je vous l'accorde, des améliorations sont sûrement encore possibles. Nous avons fait remonter plusieurs signalements à l'exploitant, qui prend le sujet très au sérieux, et d'ailleurs ce point était à l'ordre du jour de la discussion avec le Président cet après-midi. Là aussi, Récréa assume ses responsabilités et mobilise des moyens supplémentaires par rapport à ce qui était prévu au contrat. Son équipe Hygiène devait initialement être composée de 5,5 ETP, ils sont à ce jour 7,5. Là aussi, une partie des difficultés résulte de la fréquentation importante. Une signalétique renforcée a été mise en place ces derniers jours ainsi qu'une vidéo explicative afin de sensibiliser les usagers aux questions d'hygiène et de mieux faire respecter le règlement intérieur - zone de déchaussage, utilisation des vestiaires.

Donc, vous le voyez, mon cher collègue, les différentes problématiques que vous évoquez sont prises très au sérieux par la collectivité et son délégataire. Le contrat que nous avons signé, loin de nous pénaliser, est parfaitement respecté et appliqué en bonne intelligence avec l'exploitant. Le bilan est, je le pense sincèrement, gagnant-gagnant. Nous l'avons tous compris d'ailleurs à chaque fois que vous intervenez sur ce domaine, vous n'aimez pas les délégations de service public et plus particulièrement celles que nous avons choisi de mettre en place pour la conception, la construction et l'exploitation d'Aquapôle. Vous ne serez donc pas étonné de ma réponse à votre question. Non, nous n'allons pas renégocier le contrat de DSP d'Aquapôle, et je vous le dis par

avance pour anticiper éventuellement vos prochaines questions. Nous n'avons pas l'intention dans les prochaines années de le faire également.

Voici, Monsieur le Président, ma réponse.

M. GEST : Et la réponse aurait pu être complétée par le fait que ça ne suffirait pas d'avoir beaucoup plus de personnes quand quelqu'un arrive avec un couteau dans son maillot de bain, comme cela s'est produit encore ce week-end.

Je voudrais vous dire que nous sommes arrivés au terme de cette réunion. Aujourd'hui, on n'a pas tellement le cœur à chanter, mais ça ne m'empêchera pas de souhaiter un bon anniversaire à Georges DUFOUR et à Marc VIGNOLLE qui sont dans la salle ce soir, qui ont préféré fêter leur anniversaire avec nous. Je vous souhaite de bonnes vacances pour ceux qui vont en prendre, et vous donne rendez-vous le mercredi 20 septembre.

Le Secrétaire de séance

Paul-Éric DECLE



Le Président de séance



Alain GEST